

LA MURAZ



Bulletin Municipal n°55



Informations - Sommaire

Erratum

Dans les bulletins n°53 de juillet et n°54 de décembre 2016, la publication du mariage de Mme BOVAGNE Magalie et M. DUPONT-DESCOMBES Thierry a été omise.

Nous réitérons toutes nos excuses aux jeunes mariés et à leurs familles respectives ainsi que nos vœux de bonheur.

Réunion d'information PLU

Une réunion publique d'information aura lieu à l'automne. La date sera communiquée via le panneau d'affichage lumineux et sur le site internet de la commune: www.lamuraz.com. Le registre de concertation et la boîte à idées sont toujours à votre disposition au secrétariat de Mairie.



Journal communal de La Muraz n° 55

Parution biannuelle gratuite - Tirage 550 ex.

Responsable de la publication

Nadine Perinet

Commission du bulletin

Membre de la commission:

Marie Noëlle Bovagne – Marie-Ange Dupont,
Marie-Edith Locher – Nadine Perinet,
Etienne Toullec.

Membre externe de la commission:

Olivier Baulet – Camille Dubois
Magali Dupont-Descombes – Yves Jacquemoud
Cindy Janvrin – Gianni Guérini & Viviane Pellet

Impression

Atelier d'impression Arbusigny - 06 01 87 93 14
Bulletin imprimé sur papier FSC

Sommaire

Le mot de M ^{me} le Maire.....	1
Ghislaine / Arrivées de Cindy et d'Alexis.....	2
Organigramme des élus.....	3
Compte-rendus des conseils municipaux.....	4-23
Carte nationale d'identité / Administration.....	24
Ruches / Services techniques.....	25
Chemin de Cologny / Bonjour les jardiniers.....	26
Etat civil / Urbanisme.....	27-28
Nouveau site Internet.....	28
Nos finances / Finances communales.....	29-30
Des modifications sur nos feuilles d'impôts.....	31-32
Travailleurs frontaliers.....	32
Journée internationale des droits des femmes.....	33
Sécurisation de la route secteur Cologny.....	33
Les rythmes scolaires.....	34
Sécurité des transports scolaires.....	35
Remise des dictionnaires / Proxim iti.....	35
Communauté de Communes Arve et Salève.....	36-37
Soirée à La Croisette / Voeux du Maire.....	38
Mardi gras et chandeleur pour le mardi des Aînés.....	39
Matinée «Commune propre».....	40
Repas des Aînés.....	41
Gym douce et informatique por nos aînés.....	41
Cérémonie du 8 mai / Fête des Mères.....	42
Concert de l'harmonie municipale de Reignier.....	43
Sortie des Aînés.....	43-44
Festivités du 13 juillet.....	44
APE 2017 / Sauce Coffe.....	45
Association Sports et Loisirs.....	46
Fête au four à pain / Les'Muriens.....	47
Concours de Belote / Votre bibliothèque.....	48
Service de car.....	48
Travaux d'Etrembières.....	49
CODERPA 74.....	50
Canicule.....	51
Calendrier des manifestations.....	52
Manifestation à venir.....	52



Le mot de M^{me} le Maire



**Chères habitantes,
chers habitants,**

Depuis trois ans, j'ai l'honneur d'exercer les fonctions de premier magistrat de notre commune. Avec mon équipe, nous accomplissons les actions du programme que vous avez majoritairement voté. Nous arrivons à mi-parcours de notre mandature.

C'est avant tout une étape... celle-ci doit être un lien entre ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire.

L'écriture de ce mot a été l'occasion pour moi de me replonger dans les trois années qui viennent de s'écouler... beaucoup de souvenirs et de sentiments se mêlent quant on revient sur cette première partie de ce mandat. L'enthousiasme, la volonté, l'hésitation, les certitudes, les doutes, la peur, la déception, la joie et la tristesse de certains événements, les imperfections ... voire les erreurs parfois.

Mais le terme qui revient et qui me convient, c'est la passion. Celle-ci m'a guidée pendant cette première partie. La passion pour notre commune, la passion d'entreprendre pour imaginer ce que sera la vie à La Muraz dans 15 ou 20 ans. Cette passion qui m'anime et me grandit, parfois même nourrie de critiques, qu'elles viennent de néophytes ou d'autres personnes, à qui je réponds simplement... « c'est en forgeant qu'on devient forgeron » !

Un bilan de mi-mandat permet de faire le point sur les projets que nous avons pour notre collectivité.

Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les pages des différents bulletins municipaux qui retracent les trois premières années de ce mandat. Dès notre élection, les gros dossiers sont arrivés avec la mise en place des T.A.P. devenus N.A.P. (nouvelles activités périscolaires), la difficulté pour les petits villages d'organiser 45 minutes d'animations quotidiennes ; de nombreux marchés à procédure adaptée et leurs complexités administratives (P.L.U., tractopelle, tracteur et étrave, travaux de sécurisation de la route du Mont Salève), le lancement du concours d'architecte pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire, travaux qui commenceront début d'année 2018.

De nombreuses réunions publiques ont déjà eu lieu, comme nous nous étions engagés à le faire : fusion des communes, Plan Local d'Urbanisme, groupe scolaire. La modification de notre P.P.R. (Plan de Prévention des Risques), le travail de mise en place des sentiers communaux avec l'ouverture dès ce printemps du chemin de la Biollitte et celui de Chez Déperraz, la mise en place de containers semi-enterrés. Les travaux du cimetière sont actés et débiteront dès la fin de l'été. De nombreux travaux de voirie ont été effectués

en partenariat avec notre Communauté de Communes Arve et Salève.

Dès ce début d'été, un gros dossier est venu se greffer dans un planning déjà bien rempli, celui de la municipalisation des services de cantine scolaire et de garderie périscolaire, dossier non prévu et survenu prématurément... pour une commune de 1'080 habitants. Avions-nous vraiment le choix à un moment stratégique où la construction du groupe scolaire va démarrer ? Le conseil municipal a fait, à l'unanimité, le choix de l'assumer. En pages intérieures, vous trouverez un article sur cette municipalisation.

Les deux projets phares de notre mandature sont maintenant largement lancés. Tout d'abord, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme : chaque mois une réunion avec le Cabinet d'urbanisme au cours de laquelle nous travaillons pour le devenir de notre territoire. Puis les travaux du groupe scolaire qui commenceront tout début d'année prochaine.

Le mandat se poursuit avec un regard tourné vers les associations et le souhait de poursuivre les nombreux événements et manifestations qui ont lieu tout au long de l'année et qui contribuent pleinement à l'animation et au lien social tissé entre les habitants. Un grand merci aux différents acteurs de notre vie associative.

Nous pouvons déjà analyser ce qui a été réalisé, ce qui le sera sur les trois prochaines années et ce qui prendra un peu plus de temps que je l'avais imaginé du fait qu'un projet supplémentaire (la municipalisation citée ci-dessus) s'est imposé. D'autres dossiers sont à l'étude et se concrétiseront dans un futur proche tels que l'étude de faisabilité de la crèche ainsi que l'espace Parcours santé (balade nature).

Mais parfois mieux vaut privilégier l'aboutissement, la qualité des réalisations menées à bien que leur délai d'exécution...

Fidèles à nos engagements, nous continuerons leur mise en œuvre de manière raisonnée et maîtrisée financièrement. C'est avec la même énergie, la même disponibilité et le même enthousiasme que nous poursuivrons, **avec vous et pour vous** dans les 3 années à venir.

L'été déjà bien avancé m'autorise malgré tout à vous souhaiter de bonnes vacances, qu'elles soient dans notre belle région ou qu'elles vous emmènent vers d'autres horizons.

Passionnément, à vous toutes et tous, bel été !

Nadine Perinet, maire

Savoir que l'on ne sait pas est d'un esprit supérieur.
(Lao Tseu- philosophe chinois)



Ghislaine

Hommage à Ghislaine GUERIN épouse SIMON

Extrait du discours de Madame le Maire prononcé le 9 mai 2017 lors sa sépulture :

« ... En 2014 elle débute dans la vie municipale, élue de la majorité aux dernières élections, elle fait partie des jeunes quadras de l'assemblée délibérante. Membre du centre communal d'action sociale et de différentes commissions: construction du groupe scolaire et affaires scolaires, finances, fêtes et cérémonie, responsable de la commission jeunesse culture et sports. L'arrivée d'Adam en décembre 2014, l'éloigne temporairement de nos réunions. Puis la maladie, sournoise et destructrice, l'écarte définitivement de nos rendez-vous municipaux, mais toujours en gardant l'espoir de revenir autour de la table consulaire. J'ai été frappée par le courage dont elle a fait preuve en affrontant la maladie. Plutôt discrète sur tout ce qui concerne sa vie privée, Ghislaine avait du caractère, toujours bien déterminée.

Le ruban noir que nous avons apposé sur la photo du conseil municipal, aurait-il été sans doute bien plus beau dans sa jolie chevelure longue et bouclée... en jolie tresse avec un foulard et un turban, ou encore avec un gros nœud en bas de nuque, cette coiffure qui la caractérisait et qu'elle portait à merveille.

Ce ruban noir exprime notre chagrin et affiche notre solidarité avec la famille de Ghislaine. Vous avez perdu une épouse, une maman, une fille, une sœur, une parente, une amie très chère, et je veux vous dire à quel point je ressens profondément votre tristesse et ce vide immense qui est le vôtre aujourd'hui. »

A l'occasion de ce bulletin, je réitère mes condoléances les plus sincères à sa famille, ses amis, avec une pensée particulière pour ses jeunes enfants, Lana et Adam et son époux Frédéric.

Chaleureusement,
Nadine Poinet



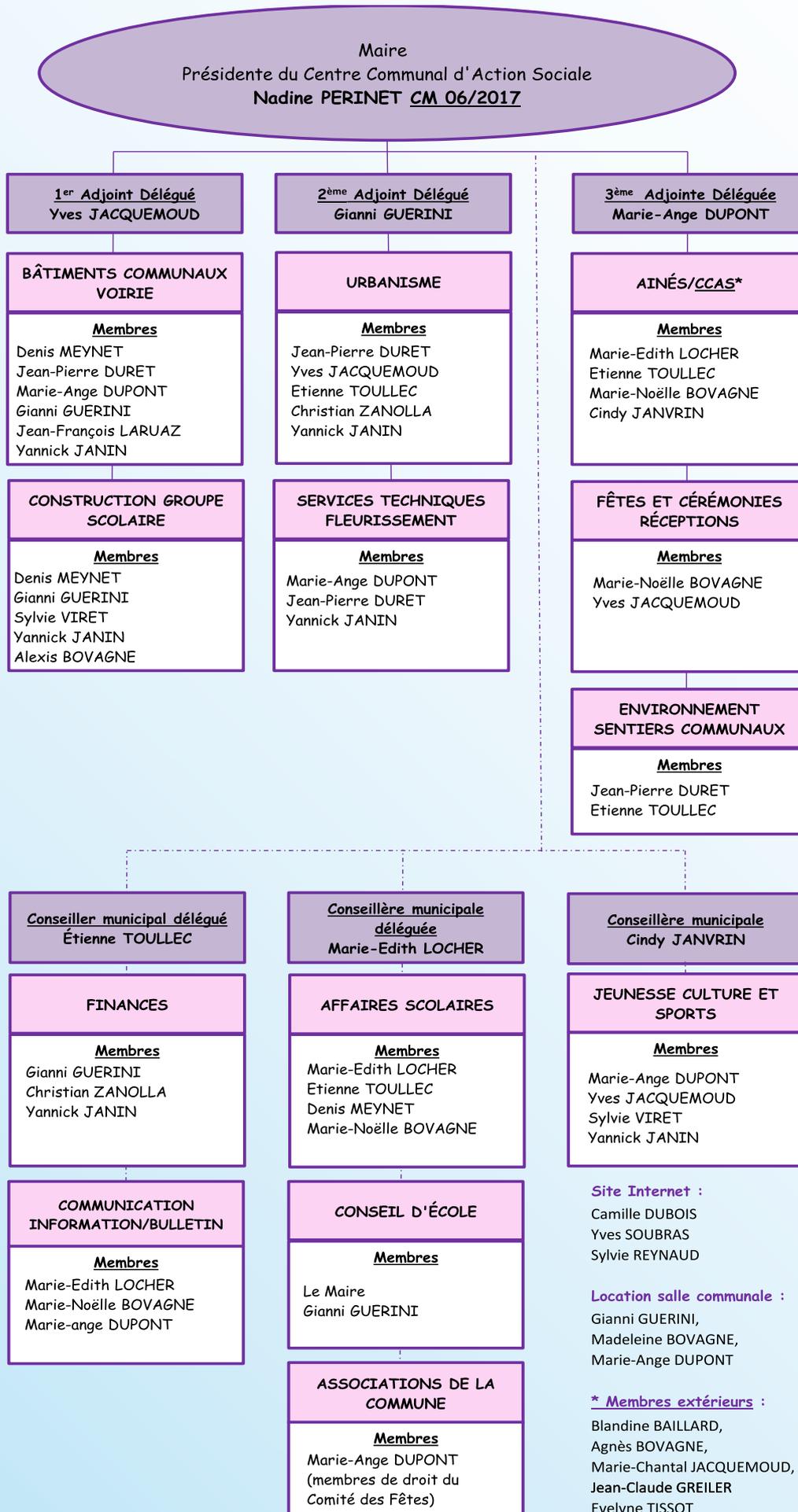
Arrivées de Cindy Janvrin et d'Alexis Bovagne



Nous souhaitons la bienvenue au sein du Conseil Municipal à Cindy Janvrin et à Alexis Bovagne élus en cours de mandat suite à la démission de Valérie Truchet et au décès de Ghislaine Simon.



Organigramme des élus au 8 juin 2017





Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Liste des membres en exercice :

PERINET Nadine, JACQUEMOUD Yves, GUERINI Gianni, DUPONT Marie-Ange, TOULLEC Etienne, LOCHER Marie-Edith, DURET Jean-Pierre, MEYNET Denis, BOVAGNE Marie-Noëlle, GUERIN Ghislaine, LARUAZ Jean-François, VIRET Sylvie, ZANOLLA Christian, JANIN Yannick, Cindy JANVRIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JANVIER 2017

Excusés : Ghislaine GUERIN, Yannick JANIN

Absent : 0 - Procuration : 0

Madame le Maire présente Mr Thomas MARTIN, responsable des zones humides au sein de l'association Asters. Cette association assiste le Syndicat Mixte du Salève qui assure la protection et la mise en valeur non seulement du Salève mais aussi du Plateau des Bornes.

Notre commune et 9 autres ont signé une charte visant à la protection de ce dernier territoire et ont arrêté un premier plan d'actions qui a été mené sur la période 2013-2016.

Mr Thomas MARTIN vient nous présenter aujourd'hui le plan d'actions suivant, à mettre en place sur le plateau des Bornes sur la période 2013-2019.

Ce plan se décline en actions individuelles (optionnelles et ou particulières pour une seule commune) et en actions transversales (touchant l'ensemble des communes).

1. Actions à mener sur le plateau des Bornes

En 2013 et 2014 un diagnostic du plateau des Bornes sous l'angle environnemental incluant les pratiques de loisirs et touristiques existantes, ainsi que des animations scolaires ont été réalisés et financés en partie par les communes. Ce diagnostic, ainsi que les réunions de comités de pilotage associant les acteurs du plateau, ont permis de définir un programme d'actions de préservation et de valorisation du plateau.

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur le choix d'actions qui concerne la commune :

- Actions de gestion des espaces naturels remarquables : Marais de Monet,
- Travail avec le monde agricole pour la préservation des marais,
- Projet pédagogique « La nature sur un Plateau »,
- Formations sur les invasives végétales,
- Mise en place d'une brigade de sensibilisation pour la fréquentation des véhicules,
- Aménagement d'une boucle découverte du Plateau,
- Organisation d'évènements annuels sur les marais et paysages du Plateau des Bornes,
- Elaboration d'un Livret découverte avec cartes de sentiers,
- Elaboration d'un support pédagogique itinérant de découverte du Plateau des Bornes,
- Fonctionnement administratif et suivi technique du projet.

Les premières actions ont été menées en 2015-2016 et une seconde tranche d'opérations 2017-2019 est proposée. Ces actions sont en partie financées par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et l'Agence de l'Eau. Madame le Maire présente le budget prévisionnel de cette seconde tranche d'opérations 2017-2019 :

Opération retenue par la commune	Coût total (euros) 2017-2019	Conseil Départemental (euros)	Agence de l'eau (euros)	Autres aides liées à des projets annexes (euros)	Part de la commune (clé de répartition appliquée) (euros)
Actions des espaces naturels remarquables	6 733	2 533	803		3 398
Travail avec le monde agricole pour la préservation des marais	66 304	27 731	16 638	10 842	850
Projet pédagogique « La nature sur un Plateau »	6 300	5 040			1 260
Formations sur les invasives végétales	900	270	450		14
Mise en place d'une brigade de sensibilisation pour la fréquentation des véhicules	7 523	6 018			115
Aménagement d'une boucle découverte du Plateau	11 318	8 094			247
Organisation d'évènements annuels sur les marais et paysages du Plateau des Bornes	19 409	11 645	3 882		297
Elaboration d'un Livret découverte avec cartes de sentiers	11 639	9 311			178
Elaboration d'un support pédagogique itinérant de découverte du Plateau des Bornes	13 681	10 945			210
Fonctionnement administratif et suivi technique du projet	68 968	20 690	34 484		1 057
Total	212 775	102 277	56 257	10 842	7 626

D'autre part, comme pour la tranche précédente, il est proposé que soit confié au Syndicat Mixte du Salève, le portage administratif de ces dossiers, syndicat qui sera lui-même assisté techniquement par l'association Asters. Pour cela, la Commune doit signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte du Salève afin qu'il puisse mettre en œuvre ce programme pour le compte de la Commune. Madame le Maire donne lecture de la convention. Le SMS procédera aux demandes de subventions citées dans le tableau ci-dessus. La part d'autofinancement de la commune pour ces actions sera versée au SMS. La Commune reste décideuse et se verra remettre les ouvrages réalisés, s'il y en a une fois l'opération terminée.

Madame le Maire précise que ces montants sont des estimations maximum et qu'à l'issue des consultations d'entreprises, de l'animation foncière et de la fixation des taux définitifs d'aide du département, il est possible que ces coûts soient revus à la baisse sans qu'il soit nécessaire de passer un avenant à la convention.

Le débat s'installe autour de la table notamment en ce qui concerne les deux premières actions (espace naturel remarquable et travail avec le monde agricole pour la préservation des marais).

Soucieux de la préservation de ces espaces, les élus pèsent leur volonté de poursuivre ces actions, qui s'inscrivent dans le prolongement de celles du plan précédent. Ils expriment leur souhait d'avoir, en cours ou au moins en fin de ce nouveau plan triennal, des éléments quantitatifs et qualitatifs pour pouvoir en apprécier l'efficacité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 12 voix pour et 1 abstention (Christian Zanolla),



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

- o Accepte de réaliser les actions 2017-2019 de protection et de valorisation sur le plateau des Bornes, selon le budget présenté et pour un autofinancement de la commune s'élevant à 7 626 euros,
- o Approuve la délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte du Salève pour la mise en œuvre de ces actions, ainsi que les termes de la convention,
- o Autorise le Syndicat Mixte du Salève à solliciter des aides financières pour la mise en œuvre de ce programme, ainsi qu'à demander le démarrage anticipé des actions aux financeurs afin de pouvoir les démarrer au plus tôt en 2017,
- o Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- o Demande un suivi et un retour (qualitatif et quantitatif) des actions, au cours ou au moins en fin de période triennale.

2. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal, en l'absence de remarques et à l'unanimité,

- o Approuve le procès-verbal de la séance du 03 novembre 2016.

3. Modification de temps de travail d'un poste d'ATSEM

Madame le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la réorganisation de l'emploi d'un poste d'ATSEM, il convient de modifier sa durée hebdomadaire de service (prise en charge de l'entretien d'une salle de classe).

Administrativement cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle en modifie la durée initiale de plus de 10%.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent titulaire ou contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans renouvelable dans la limite de 6 ans au vu de l'application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes: aide à l'accueil des enfants de l'école maternelle (habillage, déshabillage et propreté), assistance aux enseignants pendant le temps scolaire (assistance éducative, aide à l'animation d'ateliers...), préparation et entretien du matériel pédagogique et des locaux de la classe maternelle, encadrement des enfants durant le temps des activités périscolaires (TAP), surveillance des enfants, entretien des locaux.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis favorable du Comité Technique paritaire réuni le 13 décembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- o Supprime l'emploi d'ATSEM à temps non complet créé initialement pour une durée de 11.08 heures par semaine

(48/151.67ème) par délibération du 05 novembre 2015,

- o Crée un emploi d'ATSEM à temps non complet pour une durée de 16 heures par semaine (69.33/151.67ème) à compter du 1^{er} février 2017 au cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles (grades : 1^{ère} classe, principal de 1^{ère} classe ou principal de 2^{ème} classe),
- o Dit que cet emploi pourrait être occupé par un agent titulaire ou contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans renouvelable dans la limite de 6 ans au vu de l'application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, titulaire ou non du CAP « Petite Enfance » ou du concours d'ATSEM,
- o Modifie ainsi le tableau des emplois,
- o Inscrit au budget les crédits correspondants.

4. Ski au Salève

Remboursement et tarifs des frais de secours sur le domaine skiable du Salève

Vu l'article 97 de la loi Montagne et l'article 54 de la loi 2006-276 relative à la démocratie de proximité, permettant aux communes de facturer le coût de l'intervention pour les secours effectués lors de la pratique sportive ou de loisirs selon la réglementation en vigueur ;

Vu l'article 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales; Vu la convention relative à la distribution des secours de février 2016 ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe du remboursement des frais de secours engagés par la commune sur son territoire à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique du ski alpin, du ski de fond ou de toute autre activité sportive ou de loisirs et de fixer les tarifs à compter de l'ouverture du domaine skiable.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adopter le principe du remboursement des frais de secours engagés par la commune sur son territoire à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique du ski alpin, ski de fond ou de toute autre activité sportive ou de loisirs,

- de fixer les tarifs de secours sur pistes/hors-pistes suivants :

Front de neige 66 € (dont 15 € de frais de dossier)

Zone A – zone rapprochée (piste du Pommier pour le ski alpin et piste bleue pour le ski de fond)
215 € (dont 15 € de frais de dossier)

Evacuation par traîneaux avec retour vers le poste de secours

Zone B – zone éloignée (piste rouge pour le ski de fond)
365 € (dont 15 € de frais de dossier)

Hors-piste balisée

Zone exceptionnelles hors-pistes

715 € (dont 15 € de frais de dossier)

Commune de LA MURAZ

Secours aux frais réels engagés

Forfait de base : 715 € majorés, suivant les cas, des taux horaires suivants :

1. Chenillette (y compris chauffeur)	190 €/H
2. Pisteurs secouriste.....	46 €/H
3. Scooter (y compris pisteur)...	73 €/H

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- o Approuve les zones établies suivant les critères



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

d'éloignement de la station,

- o Autorise Madame le Maire à faire procéder au remboursement des frais de secours,
- o Dit que les tarifs ci-dessus seront facturés aux blessés ou à leur ayant droit,
- o Autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Une publicité de cette mesure sera assurée par voie d'affichage en mairie, sur les lieux d'affichage de la commune et dans les lieux où sont apposées les consignes relatives à la sécurité, aux caisses des remontées mécaniques et foyer de ski de fond.

Convention relative au transport sanitaire avec les ambulances Bernard BOCCARD Transport Sanitaires de VÉTRAZ-MONTHOUX

Vu la convention relative à la distribution des secours établie avec l'association du Foyer de ski de Fond du Salève ;

Vu l'arrêté AR2017-01 portant agrément du responsable des secours et de la sécurité sur les pistes du domaine skiable du Salève ;

Vu le plan d'Alerte et de secours élaboré pour l'année 2016-2017 ;

Vu la convention relative au transport sanitaire signée en 2015-2016 avec les ambulances Boccard Annemasse ;

L'association de ski de fond du Salève représentée par son Président Nicolas TAGAND est chargée, pour le compte de la commune, sous l'autorité du Maire et sous la conduite du responsable de la sécurité des pistes, d'assurer les opérations de secours, au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse sur l'ensemble du territoire. Le prestataire effectue l'ensemble de ses missions de secours en liaison avec les dispositifs locaux et départementaux de secours. L'entreprise Boccard a été choisie en 2015-2016 suite à la consultation de six entreprises d'ambulance du département et la convention doit être reconduite cette année. L'entreprise interviendra pour la réalisation de transports sanitaires terrestres entre le bas des pistes et les hôpitaux les plus proches. Le prestataire est donc chargé, pour le compte de la commune de LA MURAZ, sous l'autorité du Maire, à la demande du service chargé de la sécurité sur le domaine de ski du Salève, entre le bas des pistes situées au niveau de la place de la Croisette et de la Grotte du Diable vers l'Hôpital de Saint-Julien-en-Genevois, (voir les cabinets médicaux concernés par la zone), de réaliser les transports sanitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- o Approuve la convention relative au transport sanitaire avec les ambulances Bernard BOCCARD Transports Sanitaires pour 2016-2017 ;
- o Autorise Madame le Maire à signer la convention dès que la délibération aura été publiée et transmise au contrôle de légalité.

5. Décisions prises par délégation

Déclaration d'intention d'aliéner :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les parcelles énoncées ci-dessous :

- parcelles B 1201, 1219 et 1222, situées au lieudit « Chez Collet »
- parcelles E 1741, 1744 et 1771 et du 1/3 indivis de la parcelle E 1308 situées au lieudit « l'Uche Babeu ».

6. Commissions communales

20 décembre 2016 :

Commissions urbanisme – Dossier en cours.

Commissions urbanisme – Dossier PLU.

PROCHAINE RÉUNION PUBLIQUE PRÉVUE LE :

LUNDI 30 JANVIER 2017 À 19h30 A LA SALLE POLYVALENTE.

7. Questions diverses

Activité piscine

Des questions soulevées lors de la dernière séance notamment lors d'un échange entre Madame le Maire et Madame la Directrice (caractère obligatoire des cours de piscine pour les enfants de cycle 2 (classes de grande section, de CP et de CE1, et éventuellement le cycle 3 pour les élèves n'ayant pas acquis le niveau demandé), 30 séances préconisées par les textes (10 par an pendant 3 ans), délai de réservation des créneaux auprès des piscines, achat des bonnets de bains qui sera assuré par les famille ou l'école...). D'autres restent à approfondir : les interlocuteurs concernés seront contactés.

Projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire

La réunion publique qui s'est tenue le lundi 12 décembre 2016 a rassemblé un peu plus de vingt personnes dans l'assistance, dont 5 familles de parents et une de futurs parents... Les aînés communaux ont montré leur intérêt pour ce projet en étant tout autant représentés.

Madame le Maire a introduit cette présentation en retraçant l'historique du projet dont la naissance remonte à 2004.

Monsieur Yves MUGNIER, architecte en charge du dossier au sein du Cabinet WOLFF a présenté en un premier temps son cabinet et mentionné certaines de ses réalisations (Cusy, Scientrier, Vaulx...) puis en un second temps l'esquisse du projet de LA MURAZ.

Un échange s'en est suivi entre l'assistance, le cabinet et les élus. Les remarques judicieuses seront étudiées.

Du 9 au 19 décembre 2016 la concertation a été lancée auprès des enseignants, ATSEM et personnes travaillant au sein du groupe scolaire. Les remarques retournées seront analysées.

Deux panneaux présentant les esquisses, dessins... sont exposés depuis la réunion dans le hall de la mairie.

Voir aussi article sur bulletin communal de décembre 2016.

Ramassage des ordures ménagères

La Communauté de Communes Arve et Salève a modifié son organisation. A partir de ce mois de janvier 2017, les jours de tournée sont inchangés mais l'horaire de passage est avancé de deux heures environ par rapport à ce qui se pratiquait en 2016.

Prochaines dates

Vendredi 13 janvier 2017 – 19h30 : Epiphanie à la Croisette

Samedi 14 janvier 2017 – 19h00 : Cérémonie des vœux du Maire (réunion à 16h30 à la salle pour la préparation)

Conseil Municipal du 09 février 2017

Excusés : Ghislaine GUERIN, Yannick JANIN

Absent : 0 - Procuration : 0

1. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Monsieur Vincent Biays du Cabinet d'Urbanisme Territoires Composés, en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

(PLU), rappelle les étapes déjà effectuées dans cette procédure:

- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération DL 2015 11 01 en date du 3 décembre 2015
- Diagnostic : plusieurs réunions de travail ont été consacrées aux différents volets (cadre réglementaire, situation géographique et démographique, enveloppes urbaines, Schéma de Cohérence Territoriale, agriculture, étude environnementale, choix politiques...).

Le chapitre 3 du titre II du code de l'urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption des Plans Locaux d'Urbanisme. C'est ainsi notamment que les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ce document répond à plusieurs objectifs :

- il fixe les orientations générales du PLU et exprime donc l'intérêt général. Il ne s'agit pas d'un document juridique opposable aux tiers
- il est une pièce indispensable du dossier final, dont sa réalisation est préalable au projet de PLU. Il justifie le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

À ce stade il peut encore être complété et/ou ajusté à la marge. Son fil rouge restant la maîtrise de la consommation de l'espace. L'article L 153-12 du code de l'urbanisme stipule « qu'un débat ait lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du PLU ».

Monsieur Vincent Biays présente le powerpoint diffusé lors de la réunion publique du 30 janvier 2017.

Il rappelle les 3 grands objectifs arrêtés par les membres de la Commission d'Urbanisme :

- Préserver le cadre de vie rural de la Commune
 - o Le PLU prend des dispositions pour garantir la pérennité de l'économie agricole
 - o Le PLU prévoit deux pôles de densification : l'un au chef-lieu, l'autre au lieudit « Champ Bénit » - « Chez Déperraz »
- Offrir une diversité de l'habitat pour permettre aux différentes générations et catégories de population d'habiter au village
- Engager la Commune dans une vision de long terme respectueuse du site et des paysages, des milieux naturels et de son patrimoine bâti.
 - o Le PLU protège et valorise les sites à valeur écologique et patrimoniale.

Il explique que la commission s'est basée sur une projection démographique pour les 10 prochaines années (+ 1.5% par an, soit + 150 habitants sur 10 ans), les objectifs du Plan Local de l'Habitat et du Schéma de Cohérence Territoriale Arve et Salève (SCoT).

Partant de cette évolution, cela se traduit par un besoin de 70 logements neufs pour les 9 à 10 ans à venir, durée correspondant à la durée de vie du PLU.

Cela détermine une surface urbanisable nécessaire de 6 ha, qui seront répartis dans les dents creuses situées dans les enveloppes urbaines actuelles (3.6 ha), dans une première zone de densification en extension urbaine située au centre du village (0.4 ha) et dans une seconde zone de densification en extension urbaine au lieudit « Champ Bénit » (2ha).

À la lumière de cette présentation et des explications

dispensées, le débat sur ces orientations générales s'invite de lui-même autour de la table, Madame le Maire invitant et laissant la parole à chacun(e).

Monsieur Jean-François LARUAZ exprime son regret que la deuxième zone en extension soit distante de 600 à 700 m du chef-lieu et qu'elle soit si importante (« tous les œufs dans le même panier »).

Mr Biays explique l'emplacement de cette deuxième ; cela n'a pas été une évidence en début de réflexion, lui-même était réticent à cette zone quelque peu éloignée du centre bourg.

Cependant si la réflexion de la commission s'est portée sur ce lieu-dit, c'est en un premier temps faute d'avoir trouvé, plus près du chef-lieu, des terrains ou tènements suffisamment représentatifs en zone constructible du Plan d'Occupation des Sols actuel et dont les propriétaires soient disposés à les urbaniser ou à les céder dans les 10 années à venir, et en un second temps par analyse approfondie des critères très positifs qu'elle rassemble (nombre de logements réalisables et mixité possible, proximité des réseaux, exposition bioclimatique, desserte transports scolaires, mobilisation du foncier, liaison douce possible...).

Il rappelle que l'exercice du PLU consiste à classer en zone urbanisable des terrains vraiment susceptibles d'être construits durant sa durée de vie, soit dans les 8 à 10 ans à venir. Les élus privilégient, autant que peut se faire, le dialogue et les mesures concertées plutôt que le rapport de force afin que ce PLU se concrétise pleinement durant sa durée de vie limitée.

Les secteurs concernés par des propriétaires sans volonté de construction ou de céder des terrains s'écartent de l'intérêt qu'ils auraient pu représenter dans l'élaboration du PADD. Il faut se focaliser sur des terrains réellement susceptibles d'être construits dans les prochaines années, ceci pour que le PLU propose en zone U des parcelles ayant une véritable probabilité d'être construites et pour que les objectifs fixés par et pour ce PLU puissent être atteints.

Cette proposition d'urbanisation sur le secteur « Champ Bénit » - « Chez Déperraz » devra être acceptée par la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNSN) car le site est considéré en discontinuité au regard de la loi Montagne.

Pour l'heure la Communauté de Commune Arve et Salève (Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)), et la Direction Départementale des Territoires n'ont pas formulé d'opposition de principe.

Madame Sylvie VIRET allègue que des terrains plus proches du village pourraient accueillir des logements sociaux.

Monsieur Gianni GUERINI répond que le projet de PADD présenté ne transfère aucun m² de terrain classé en zone NC (agricole, tel ce secteur de l'Uche) du POS actuel en zone urbanisable du futur PLU : volonté principale de sauvegarder l'économie agricole en place sur la Commune. Il indique qu'aucun autre tènement plus proche du chef-lieu ne répond plus favorablement à l'intérêt général. La zone « Champ Bénit » - « Chez Déperraz » est classée en zone AU (à urbaniser) du POS actuel.

Monsieur Jean-François LARUAZ revient sur le critère « liaison douce » peu convaincant à son sens que représente ce secteur.

Madame le Maire indique que si ce secteur est validé par la CDNSN, les acquéreurs et donc constructeurs de ces terrains participeront aux aménagements nécessaires.



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Monsieur Jean-Pierre DURET exprime et confirme fermement, qu'à l'unanimité, les élus de la commission urbanisme qui travaillent sur ce dossier, privilégient les solutions concertées plutôt que le passage en force menant à contraindre les propriétaires à construire ou vendre leurs biens, voire à les exproprier. Il existe effectivement des outils plus ou moins efficaces (taxes, expropriations...) mais pas utiles pour l'heure puisque un secteur peut répondre aux besoins du PLU sans avoir à y recourir.

Conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD. Le projet de PADD est annexé à la présente délibération qui prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil.

Après le départ de Monsieur Vincent BIAYS Madame Sylvie VIRET déclare avoir été contrariée par le fait que le PADD ait été présenté au public avant d'être présenté aux élus et par le fait qu'il aurait été présenté au nom du Conseil Municipal et non au nom de la Commission Urbanisme.

Monsieur Yves JACQUEMOUD rapporte que le choix de l'ordre de la présentation du PADD (d'abord en réunion publique, puis en séance de Conseil Municipal) a ainsi été fait pour laisser la possibilité aux habitants présents à la réunion publique de faire remonter à l'élu ou aux élus de leur choix d'éventuelles observations afin qu'elles puissent être débattues en séance de Conseil Municipal (puisque chaque membre présent au sein de l'assemblée représente la population) voire mener à un ajustement ou complément de ce PADD.

2. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

- o Approuve le procès-verbal de la séance du 05 janvier 2017.

3. Modification N°1 du Plan de Prévention des Risques

Lors d'une séance de travail sur le projet de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire (voir compte-rendu de la séance du 2 juin 2016), il est apparu que le Plan de Prévention des Risques (PPR) indique une zone à risque entre le bâtiment de la coop et le bâtiment scolaire comprenant l'ancienne salle des fêtes. Cette zone à risque a été induite par le tracé d'un ruisseau qui passait auparavant à cet endroit mais a été détourné dès le début des années 1930, soit avant l'élaboration du PPR. Recensé à tort, ce ruisseau a pour autant fait apparaître une zone à risque inexistante en réalité. Pour conforter cette constatation, Madame le Maire a fait déplacer Mr Liévois du Service RTM (Restauration des Terrains en Montagne, service de l'ONF) en mars 2016. Son constat a été clair : « le tracé cadastral du ruisseau du Bois de Cologny dans le Chef-Lieu ne présente plus de réalité physique, même dans l'hypothèse d'un événement exceptionnel. » Forte de ce rapport, elle a saisi les services de la DDT pour entamer une Modification du PPR.

Aussi après des mois de procédure, par arrêté préfectoral du 20/12/2016, Monsieur le Préfet de Haute-Savoie a prescrit la modification n°1 du plan de prévention des risques naturels (PPRn) de LA MURAZ. Il a fait part du Projet de modification par courrier du 02 janvier 2017 que Madame le Maire présente. Ce projet explique que l'objet de la modification concerne le ruisseau du Bois de Cologny, dans sa traversée du chef-lieu et la nouvelle connaissance de cet aléa torrentiel, pour ce qui concerne son implantation.

L'enquête publique est en cours (16 janvier 2017 – 15 février 2017).

Le projet de PPRn modifié est soumis, pour avis, au Conseil Municipal conformément à l'article R562-10-2 du Code de l'environnement.

Madame le Maire demande donc l'avis de l'assemblée sur cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- o Entend que l'objet de la modification concerne le ruisseau du Bois de Cologny, dans sa traversée du chef-lieu et la nouvelle connaissance de cet aléa torrentiel, pour ce qui concerne son implantation,

- o Donne un avis favorable au projet de modification du PPR tel qu'il est joint au courrier de la Direction Départementale des Territoires du 2 janvier 2017.

4. Intervention foncière au Salève – Convention avec la SAFER

Madame le Maire présente à l'assemblée un projet de convention d'intervention foncière entre la SAFER Rhône-Alpes et les Communes d'ACHAMPS, de COLLONGES-SOUS-SALEVE et de LA MURAZ.

Le périmètre d'intervention de la SAFER dans le cadre de ce partenariat correspond au zonage Natura 2000 du massif du Salève s'étendant sur les 3 Communes co-contractantes soit sur une surface de 1200 hectares.

La convention prévoit les 3 prestations suivantes :

1. veille opérationnelle à l'observation foncière (article 2 de la convention) :

- Veille foncière avec mise en œuvre d'une stratégie foncière visant à identifier tout bien susceptible d'être appréhendé par voie de préemption (coût 10 € HT par Déclaration d'Intention d'Aliéner),

- Mise à disposition des Communes d'un observatoire foncier en ligne intitulé « Vigifoncier » (coût : 500 € HT par an),

- Exercice du droit de préemption de la SAFER, sur saisine de la Commune, en cas d'aliénation de fond agricole ou de terrain à vocation agricole (coût : 650 € HT par dossier).

2. Action foncière – secteur de La Croisette (article 3 de la convention) :

- Préparation et planification du volet opérationnel et de la phase de négociations (coût : 3 400 € HT par dossier),

- Négociation pour le compte de la Commune avec préparation des promesses de vente et des conventions de servitude (coût : 650 € HT par acte),

- Acquisition amiable.

3. Droit de prévention et de préférence en matière forestière sur les coteaux boisés du Salève (article 4 de la convention) :

- Gestion du droit de préemption en cas de continuité avec une propriété boisée à vendre,

- Gestion de préférence au profit de la Commune.

Pour ces deux points, chaque projet fera l'objet d'une lettre de commande spécifique précisant les modalités d'interventions techniques et financières de la SAFER avec un forfait minimum de 650 € HT.

Après échange entre les parties signataires de la convention, il est proposé de retenir les prestations 1 et 3 présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

- o Approuve la nécessité de préserver les espaces naturels du massif et sa biodiversité,
- o Approuve les points 1(veille opérationnelle à l'observation foncière) et 3 (Droit de prévention et de préférence en matière forestière sur les coteaux boisés du Salève) du projet de convention proposé,
- o Autorise Madame le Maire à signer la convention (rédigée en tenant compte des seuls points retenus) entre la SAFER, les Communes d'Archamps, de Collonges-sous-Salève et de La Muraz.

5. Cession d'une parcelle de terrain communal demandée par Télé Diffusion de France

Par bail du 28 juin 2010, la Commune loue à TDF la parcelle C 944 située au lieudit Fieusy, près du Feu sur laquelle a été édifiée une antenne relais.

Pour assurer la pérennité de ses services, TDF propose d'acquérir la parcelle d'implantation du site de diffusion de LA MURAZ (43 m² au prix de 30 000 € en supportant les frais d'acquisition).

Les loyers annuels des dernières années s'élèvent à environ 2300 €. Ils peuvent être révisés à la hausse comme à la baisse en fonction du nombre d'opérateurs présents sur le relais (le prix d'achat proposé par TDF est équivalent au produit de 13 ans de loyers... à nombre constant d'opérateurs).

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer au sujet de cette demande d'acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix contre et 1 abstention (Marie-Édith LOCHER),

- o Entend l'offre de TDF,
- o Emet un avis défavorable à l'offre d'acquisition de TDF,
- o Charge Madame le Maire d'informer TDF de son refus de cession de la parcelle C944.

6. Tarifs du ski de fond au Salève

Madame Maire le Maire informe des tarifs des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond, fixés comme suit pour la saison 2016/2017 :

• NordicPass National adulte tarif normal	200 €
• NordicPass National adulte tarif prévente	175 €
• NordicPass National jeune tarif normal	65 €
• NordicPass National jeune tarif prévente	57 €
• Nordic Pass Rhône-Alpes adulte tarif normal	150 €
• Nordic Pass Rhône-Alpes adulte tarif prévente	135 €
• Nordic Pass Rhône-Alpes jeune tarif normal	45 €
• Nordic Pass Rhône-Alpes jeune tarif prévente	40 €
• Nordic Pass 74 adulte tarif normal	115 €
• Nordic Pass 74 adulte tarif prévente	95 €
• Nordic Pass 74 jeune (6 – 16 ans) tarif normal	39 €
• Nordic Pass 74 jeune (6 – 16 ans) tarif prévente	32 €
• Nordic Pass site adulte	40 €
• Nordic Pass site jeune	20 €
• Nordic Pass scolaire site	13,90 €

Redevance tarif réduit (à partir de 13H00)

- Ticket journée adulte : 7,00 €
- Ticket journée jeune : 4,00 €
- Scolaire journée : 3,60 €

Supports RFID rechargeables

Les prix de vente au client du support RFID rechargeable est fixé à 1 €.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison
Lors de l'achat sur le site, par une même famille, de 3 Nordic Pass saison départementaux, régionaux, nationaux ou site en un seul achat et comprenant au moins 1 adulte, les 4^{ème}, 5^{ème}... Nordic Pass jeunes départementaux Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond.
Concernant le Nordic Pass site saison adulte et jeune : le site a la possibilité soit de vendre au tarif normal toute la saison (période de prévente comprise) soit de fixer un tarif prévente et un tarif normal (écart conseillé de 12%).

Dispositions particulières relatives au « Nordic Pass Rhône-Alpes »

Conformément aux décisions prises par la Fédération Rhône-Alpes Nordique, les sites agréés par l'association départementale Haute-Savoie Nordique pourront proposer à la vente les Nordic Pass Rhône-Alpes adultes et jeunes selon les modalités de vente et de gestion suivantes :

Cotisation à la Fédération Rhône-Alpes Nordique

La fédération prélève 7% du prix de vente, soit une part fixe de :

- o 10.50 € sur le titre adulte tarif normal
- o 9.45 € sur le titre adulte tarif prévente
- o 3.15 € sur le titre jeune tarif normal
- o 2.80 € sur le titre jeune tarif prévente

Lors de la présentation sur le site d'une carte « M'Ra » (carte remise gratuitement par la Région aux jeunes âgés de 16 à 25 ans créditée d'avantages rechargeables chaque année), le détenteur de cette carte se verra proposer un Nordic Pass Rhône-Alpes au tarif de 45 € (tarif jeune) au lieu de 150 € (tarif adulte).

Les Nordic Pass Rhône-Alpes sont valables sur l'ensemble des sites des départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Dispositions particulières relatives au « Nordic Pass hebdo »

La carte hebdomadaire « Nordic Pass hebdo », qui n'est pas réciprocaire dans le département (sauf accords particuliers), donne la possibilité de skier une journée sur un autre site du département pendant la semaine de validité.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison aux Comités d'entreprise

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, la vente des cartes annuelles réciprocaires aux groupes constitués (CE, Associations, MJC, clubs, etc...) demandeurs à partir de 15 titres est confié à l'association départementale. Celle-ci en ristournera une partie à chacun des sites, en fonction des modalités fixées par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordique du 6 juin 2013 à Chamonix-Mont-Blanc, tenant compte des journées skieurs et des chiffres d'affaires des deux dernières saisons.

Dispositions particulières dans le cadre d'opérations promotionnelles

Dans le cadre particulier d'opérations promotionnelles, le site nordique pourra faire bénéficier les personnes participantes d'un accès aux pistes à titre gratuit. Dans la perspective d'une deuxième offre, le site nordique pourra faire bénéficier les personnes ayant participé d'un accès aux pistes à demi-tarif lors d'une seconde sortie.



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

o Approuve les tarifs ci-dessus énoncés.

7. Modification des statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève

Vu la Loi MAPTAM,

Vu la loi Notre du 7 août 2015 initiant la dynamique d'élargissement des compétences des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et portant nouvelle organisation territoriale de la république et qui précise que les compétences d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et promotion touristique y compris la création d'office du tourisme, rentrent de plein droit dans le champ des compétences obligatoires des Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2017,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L5211-5, L5211-20, L5214-16, L5214-21, L5711-7,

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que les communes membres d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive. Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux. Le Conseil Municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la Commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS),

Vu la délibération N°2016 07 108 du Conseil de la Communauté de Communes Arve et Salève du 14 décembre 2016 approuvant la modification statutaire envisagée,

Vu la notification de cette délibération du 14 décembre 2016 portant modification des statuts de la CCAS par son Président en date du 5 janvier 2016,

Considérant les enjeux et les projets à engager sur le territoire,

Considérant que pour toutes ces raisons il convient de redéfinir et d'étendre les champs d'interventions de la CCAS,

Il est par conséquent proposé d'étendre les compétences statutaires de la Communauté de Communes Arve et Salève comme suit :

o des compétences obligatoires (article 6) qu'elle exerce au titre

- 6-1 de l'aménagement de l'espace,

(points rajoutés : 6-1.5 pôles d'échange multimodaux, 6-1.7 plan foncier partenarial, 6-8.8 information du public sur les règles d'urbanisme : architecte conseil, 6-1.9 mise en place, participation et adhésion aux outils institutionnels de coopération transfrontalière ayant notamment pour missions, dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat et à l'échelle du Genevois Français

• 6-2 des actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17,

(points rajoutés : 6-2.2 politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, 6-2.3

création, aménagement et gestion des bâtiments artisanaux et industriels, 6-2.4 promotion touristique, dont la création d'office de tourisme, 6-2.5 participation aux plateformes d'initiative locale, 6-2.6 compétence en matière agricole, 6-2.7 actions de soutien à l'emploi en concertation avec la mission locale, 6-2.9 mise en place, participation et adhésion aux outils institutionnels de coopération transfrontalière ayant notamment pour missions, dans les domaines de l'économie et à l'échelle du Genevois Français

• 6-3 d'aménagement, d'entretien et de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (point rajouté, passé d'optionnel à obligatoire)

• 6-4 de la collecte et du traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés (point rajouté, passé d'optionnel à obligatoire)

o des compétences optionnelles (article 7) qu'elle exerce au titre :

• 7-1 de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

(points rajoutés : 7-1.1 animation et gestion intégrée, équilibrée et durable des eaux du territoire, 7-1.2 actions de lutte contre la pollution et en faveur de la maîtrise des énergies dans le cadre des politiques coordonnées sur l'ensemble du territoire communautaire, 7-1.3 animation, coordination et gestion des actions en matière de sensibilisation à la biodiversité et à la protection des milieux naturels, 7-1.4 mise en place participation et adhésion aux outils institutionnels de coopération transfrontalière ayant notamment pour missions, dans les domaines de la protection de l'environnement et de la transition énergétique et à l'échelle du Genevois Français,

• 7-2 de politique du logement et du cadre de vie (points complétés)

• 7-5 de création, d'aménagement et de gestion des parkings relais

• 7-6 d'actions sociales d'intérêt communautaire (points complétés)

o des compétences facultatives (article 8) qu'elle exerce au titre :

• 8-1 de transports (points complétés)

• 8-2 d'équipements touristiques

• 8-3 de mise en place, participation et adhésion aux outils institutionnels de coopération transfrontalière à l'échelle du Genevois Français

Article 9 : services mutualisés et prestations de service (point complété)

Article 10 : soutien et subventions aux organismes extérieurs (point rajouté)

Article 11 : prises de participation aux Sociétés d'Économie Mixte (point rajouté)

Article 12 : fonds de concours (point rajouté)

Article 13 : création et adhésion à un Syndicat Mixte (point rajouté).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention (Sylvie VIRET),

o Approuve les modifications statutaires telles qu'énumérées ci-dessus,



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

o Charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la CCAS,

o Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

8. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové et notamment son article 136 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Préambule :

Le document d'urbanisme communal est un outil essentiel d'aménagement de l'espace. Les problématiques s'y rattachant peuvent être appréhendées et réglées, dans un souci de cohérence, à une échelle territoriale, dépassant le simple périmètre de la commune, soit à l'échelle intercommunale.

Suscitant une réflexion globale entre les communes et l'EPCI, le PLU intercommunal constitue le document de planification d'urbanisme privilégié par le législateur, il induit notamment de :

- Permettre à l'ensemble des communes de mettre en compatibilité et en conformité leurs documents d'urbanisme avec les documents de portée supérieure,

- Répondre aux objectifs de développement durable. Il permet de gérer les besoins de manière plus complète, de concilier les différents enjeux du territoire, de valoriser les complémentarités des communes, d'optimiser l'espace foncier et d'assurer, ainsi par son échelle, la cohérence et la durabilité des projets,

- Renforcer la concertation et la coopération entre les Communes et la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS) sur un plan technique et politique par une vision partagée de l'aménagement du territoire,

- Regrouper les moyens techniques, humains et financiers dans un souci d'économie d'échelle.

La loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014, prévoit qu'une Communauté de Communes existante à la date de publication de la présente loi et qui n'est pas compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient au 27 mars 2017 de plein droit, sauf si une minorité de blocage (25% des communes représentant au moins 20% de la population totale et inversement) s'y oppose entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Aussi suite aux enjeux et à l'intérêt de cette compétence, au vu des différentes réunions explicatives et détaillées effectuées par la CCAS auprès de ses communes membres, des bureaux communautaires, des réunions spécifiquement dédiées, le président de la CCAS propose aux différents Conseils Municipaux des communes membres de s'interroger quant au transfert de la compétence de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, telle qu'indiquée à l'article 136 de la loi ALUR.

Il est rappelé :

- Que ce transfert de compétence laisse aux maires leurs prérogatives en matière de droit des sols,

- Que le transfert de la compétence emportera transfert du droit de préemption, cependant le président peut déléguer aux maires sa compétence en la matière,

- Que le transfert de la compétence emportera transfert du règlement local de publicité, si ce dernier existe sur une commune,

- Que si une commune membre de la Communauté de

Communes a engagé, avant la date de transfert de la compétence, une procédure d'élaboration, de révision, de modification ou de mise en compatibilité avec une déclaration de projet d'un Plan Local d'Urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale, la Communauté de Communes devenue compétente peut décider, en accord avec cette commune, de poursuivre sur son périmètre initial ladite procédure,

- Que, une fois compétente en matière de PLU, la CCAS pourra prescrire une procédure d'élaboration d'un PLUI ; et que pendant l'élaboration de ce document stratégique, les documents d'urbanisme en vigueur resteront applicables.

Considérant la pertinence de garder le pouvoir décisionnaire en matière d'urbanisme à l'échelon communal,

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer au sujet de ce transfert automatique de la compétence PLU, des communes vers la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix contre et 2 abstentions (Jean-François LARUAZ et Sylvie VIRET),

• Décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, de document en tenant lieu et de carte communale »,

o Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

9. Décisions prises par délégation

Déclaration d'intention d'aliéner :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les parcelles énoncées ci-dessous :

- parcelle B 1321 (ex 1292), située au lieudit « Au Fernex »

- parcelle B 1313 (ex 1242) située au lieudit « Au Sage »

- parcelles E 288 et 1129 situées au lieudit « La Muraz ».

Restructuration et extension du groupe scolaire

Diagnosics amiante et plomb

DIAGAMTER 3 096 € HT (prestataire retenu)

GAVARD LEROY 3 300 € HT

Mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) – Contrôle technique

Groupe Qualiconsult

3 895.00 € HT + 7 040.25 € HT = 10 935.25 € HT (prestataire retenu)

SOCOTEC

7 875.00 € HT + 10 550.00 € HT = 18 425.00 € HT

Système National d'Enregistrement PLS –ADIL

Renouvellement pour l'année de la convention de mandat relative à l'enregistrement des demandes de logements sociaux (coût pris en charge par Communauté de Communes Arve et Salève).

10. Commissions communales

Commissions urbanisme – Dossier PLU : 18/01/2017

Commissions urbanisme – Dossier en cours 20/01/2017.

11. Questions diverses

Aménagement de la salle polyvalente

Des rideaux pour les coulisses, assortis aux rideaux du fond de la scène ont été confectionnés par Aline Couture (74 ARBUSIGNY).

Dans le hall d'entrée, l'œil de bœuf, les escaliers et la mezzanine



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

sont un terrain de jeu privilégié par les enfants, qui échappent parfois à la surveillance des adultes pendant les manifestations.

- les services techniques ont rafraîchi les peintures et ont fabriqué et posé un panneau obstruant l'œil de bœuf (très prisé jusque-là par les enfants en guise de banc ou de mur d'escalade...).

- le dossier de fermeture par le bas de l'escalier menant à la mezzanine a été ouvert à nouveau.

Mise à disposition de locaux

L'Association Action, dont le rayonnement est intercommunal et dont le siège est situé sur le territoire de la Communauté de Communes Arve et Salève a tenu son salon Fée Main les 12 et 13 novembre 2016 dans la salle polyvalente. Elle demande une nouvelle mise à disposition de ce local pour son prochain salon 2017.

L'objet de cette manifestation est la vente de produits par les commerçants et/ou artisans locaux.

Cette demande interpelle les élus sur 2 points :

- Même si l'animation de la commune est souhaitable, l'objet de celle-ci est proche de deux autres manifestations organisées par des associations communales (salon des créateurs et marché de Noël, proche aussi par la date en ce qui concerne cette dernière)

- Le rayonnement de cette association dont les membres sont répartis sur l'ensemble du territoire intercommunal ne serait-il pas plus opportun si le lieu de son salon changeait de commune d'une année sur l'autre pour animer la plupart de celles de la CCAS ayant un local correspondant à ce besoin ?

Madame Sylvie VIRET demande à ce qu'un point sur toutes les salles et locaux communaux mis à disposition (loués ou prêtés) soit fait (lieux et conditions tarifaires).

Mme le Maire indique que ce point était d'ores et déjà prévu avant le 31 décembre 2017, date avant laquelle devra être prise une délibération pour revaloriser les tarifs de la salle polyvalente fixés et inchangés depuis 2010 (augmentation tenant compte des coûts de fonctionnement : gaz, électricité...). Elle précise qu'un suivi des consommations est en cours de réalisation depuis plusieurs mois.

La commission bâtiment se réunira dès que possible pour étudier ce point.

Demandes de subventions

La demande auprès de la Région (DL 2016 09 03 du jeudi 3 novembre 2016) a retenu toute l'attention de Monsieur Martial Saddier, élu référent.

En ce qui concerne les projets relatifs aux restructurations, extensions ou constructions d'écoles, l'enveloppe correspondante a été répartie au prorata des budgets des 4 communes portant actuellement un tel projet. La Commune de La Muraz s'est vu octroyer une enveloppe de 148 000 €

DETR : notre demande est toujours en cours d'étude qui a dû être ralentie par le récent changement de sous-préfet. À suivre donc...

Affaires scolaires

- Effectif

Le nombre d'enfants entrant en première année de maternelle en septembre 2017 sera inférieur à celui de ceux quittant le CM2 en juin 2017, ce qui laisse présager une rentrée 2017 avec 105 enfants.

Cet effectif relativement bas ne serait maintenu qu'une seule année puisque dès la rentrée 2018, il serait à nouveau de 117

voire 113 enfants (chiffres basés sur le nombre de naissances enregistrés 3 ans auparavant).

L'Inspection Académique a alerté Madame la Directrice et Madame le Maire d'une éventuelle fermeture de classe.

Toutes deux se sont rapprochées du service concerné et donc de Monsieur l'Inspecteur afin de mettre en exergue le caractère très temporaire de cette baisse d'effectif.

- Activité piscine

Madame la Directrice a informé Madame le Maire que l'orientation des classes d'une école vers les différents bassins est indiquée par l'inspection académique.

La réflexion sur ce sujet se poursuit.

Attribution d'une parcelle de La Croisette suite à soumission

La parcelle D 691 se trouvant sous le parking et longeant le chemin communal était concernée par une succession vacante.

Elle représentait un intérêt pour la commune : parking, conteneur semi-enterrés...qui a alors fait une proposition par soumission cachetée : son offre à 8 000.00€ a été retenue.

L'acte d'acquisition sera prochainement passé.

Conseil Municipal du 09 mars 2017

Excusés : Ghislaine GUERIN, Jean-François LARUAZ, Étienne TOULLEC

Procuration : Étienne TOULLEC a donné procuration à Yves JACQUEMOUD

Absent : Yannick JANIN

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour (recouvrement de créance), ce que l'assemblée lui accorde.

1. Plan d'action ONF

Monsieur Bruno BOYMOND agent de l'ONF, gestionnaire de notre forêt communale est venu informer l'assemblée des points suivants :

- les travaux sylvicoles sont proposés afin de maintenir la forêt communale en bonne santé

- s'ils ne sont pas commandés par le Conseil Municipal l'année n, ils sont, le plus souvent proposés à nouveau par l'ONF l'année n+1 (ce qui, avec le temps, peut provoquer une accumulation de travaux à réaliser)

- l'entretien des périmètres est relativement à jour, il a été régulier ces dernières années.

Il rappelle le devoir des communes d'investir et de sauvegarder les forêts bien qu'actuellement très peu de communes puissent en retirer un bénéfice.

Il indique un ordre de priorité des travaux à l'assemblée.

Il informe qu'une vente de bois de 500 m3 devrait pouvoir avoir lieu courant 2017.

En application de l'article R 143.10 du Code Forestier, l'ONF propose cette année le programme d'actions qu'il préconise pour la gestion durable du patrimoine forestier.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt, aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001 et à notre engagement PEFC (Pan European Forest Certification : promotion de la gestion durable de la forêt).

Des travaux sylvicoles éligibles à une subvention du Conseil Régional (évaluée à 1 300.00 €), des travaux de dégagement



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

et des travaux de maintenance (entretien) sont proposés. La recette de la coupe est estimée à 12 500 €, ce qui est plutôt inaccoutumé et confortable.

L'assemblée souhaite pérenniser le patrimoine communal et, compte tenu de l'importance du montant de la recette attendue cette année, elle s'exprime particulièrement favorable aux travaux. Après le départ de Mr BOYMOND, elle retient :

o Travaux sylvicoles « susceptibles d'être subventionnés »

Dégagement manuel des régénérations naturelles

Localisation : parcelle 8 4 940.00 € HT

o Travaux sylvicoles :

Dégagement manuel de plantation, taille de formation sur Plants, protection contre le gibier,

Localisation : parcelle 8

Dégagement manuel de plantation

Localisation : parcelle 2 3 250.00 € HT

o Travaux de maintenance

Entretien de périmètre

Localisation : parcelle 5 4 870.00 € HT

Total : 13 060.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Décide de faire effectuer les travaux ci-dessus détaillés,

o Souhaite solliciter l'aide du Conseil Régional pour les travaux « susceptibles d'être subventionnés »,

o Charge Madame le Maire de transmettre la décision à l'ONF.

2. Approbation du compte-rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte rendu de la dernière séance à son domicile.

Elle informe que Monsieur Jean-François LARUAZ et que Madame Sylvie VIRET ont chacun formulé une observation par mail.

Monsieur Jean-François LARUAZ souhaite apporter la précision suivante en ce qui concerne son regret concernant une zone en extension, savoir que « cette deuxième zone en extension (Champ Bénit, Chez Déperraz) distante de 600 à 700 m du chef-lieu ne soit utilisée que pour un seul PLU. Au vu de la surface importante (2 hectares) il lui paraît plus judicieux de n'utiliser qu'une partie de cette surface pour ce PLU et ainsi de conserver une réserve foncière pour les PLU suivants dixit « tous les œufs dans le même panier ».

Madame le Maire informe que Madame Sylvie VIRET souhaite que la phrase « Madame Sylvie VIRET allègue que des terrains plus proches du village pourraient accueillir des logements sociaux » soit remplacée par « Madame Sylvie Viret s'interroge sur la volonté de la commission d'urbanisme d'éloigner les logements sociaux du centre du village alors qu'il y a des possibilités plus près ».

L'assemblée accepte de prendre en compte ces deux observations et éventuelles modifications conséquentes.

Monsieur Gianni Guerini précise que la volonté de la commission urbanisme n'est pas d'éloigner les logements sociaux du centre du village mais de proposer aux services associés (DDT en l'occurrence) des zones potentiellement urbanisables (logements collectifs aidés ou non) sur un tènement actuellement situé en zone non agricole.

Le Conseil Municipal, En l'absence d'autres remarques

A 11 voix pour et 1 voix contre (Madame Sylvie VIRET),

o Approuve le procès-verbal de la séance du 09 février 2017.

3. Demande de subvention FDDT

Madame le Maire informe l'assemblée que, de par sa compétence d'aide aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dispose d'un Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT).

Madame le Maire indique, qu'afin de procéder à la répartition entre les communes de l'enveloppe réservée au canton de LA ROCHE-SUR-FORON, les Conseillers Départementaux, Madame Christelle PETEX et Monsieur Denis DUVERNAY, réuniront les Maires concernés afin de recevoir leurs projets d'investissements pouvant être subventionnés.

Elle précise que pour l'année 2017, elle présente les projets suivants :

- Travaux de voirie (sécurisation du secteur de Coligny) : (environ 96 652.50 €)

- Achat d'un tracteur agricole et d'une étrave (83 000.00 €)

- Aménagement du cimetière (34 190.80 €)

- Agrandissement du groupe scolaire (tranche 4 : 240 000 €)

Ces investissements dont le montant total s'élève à 453 843.30 € pourraient être subventionnés à hauteur de 20%, soit correspondre à une subvention de 90 768.00 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

o Décide de solliciter, pour 2017, une subvention auprès du Conseil Départemental (Fonds Départemental pour le Développement des Territoires), montants de base des subventions et taux les plus larges possibles,

o Charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

4. Commission locale des charges transférées

Madame le Maire rappelle que l'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit qu'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) est créée par l'établissement public de coopération intercommunale, chaque commune disposant d'au moins un représentant.

La CLECT est chargée d'évaluer le coût net des dépenses transférées des Communes membres à l'EPCI lors de chaque transfert de compétences. L'évaluation du montant de ce transfert permet de déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui devra être versée par les communes concernées dans le cas où l'attribution de compensation est négative.

Le Conseil Communautaire a créé une commission locale d'évaluation des transferts de charges afin d'évaluer les transferts de charges associés au transfert des compétences présentées ci-dessous, et d'en mesurer les conséquences sur les montants des attributions de compensation perçues par les communes membres.

Pour rappel le conseil communautaire a modifié l'intérêt communautaire concernant la compétence : équipements sportifs et culturels et définit l'intérêt communautaire (art 7.3) comme suit :

« Sont d'intérêt communautaire :

• Complexe sportif du gymnase du collège de Reignier-Esery



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

- Complexes de tennis sur le territoire de la communauté de communes Arve et Salève ».

Evaluation des charges transférées (sur rapport de la CLECT)

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, l'évaluation des transferts de charges doit porter sur la compétence transférée dont l'intérêt communautaire a été modifié à compter du 1^{er} avril 2016, soit la création, l'aménagement et la gestion des équipements tennistiques.

Il convient donc d'approuver l'évaluation des transferts de charges liées aux compétences précitées, sur la base du rapport de la CLECT annexé à la présente délibération et dont il est donné lecture.

Il est proposé d'approuver l'évaluation des charges transférées, sur la base du rapport de la CLECT qui définit les montants suivants :

Reignier-Esery : - 24 693 € pour 12 mois (-18 520 € en 2016 pour 9 mois)

Monnetier-Mornex-Esserts-Salève : - 2 350 € pour 12 mois (-1763 € en 2016 pour 9 mois)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve le rapport de la CLECT qui lui est présenté et joint en annexe,
- Approuve la modification de l'attribution de compensation des communes concernées comme suit :

Commune	AC versée en 2015	AC versée pour 2016	AC versée à compter de 2017
Monnetier-Mornex	31 489	29 726	29 139
Reignier-Esery	713 651	695 131	688 958

- Charge Madame le Maire de transférer cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Arve et Salève.

NB : Entre 2015 et 2017 les attributions de compensation de ces communes (Taxe Professionnelle Unique) se verront ainsi imputées suite au transfert de la compétence tennis :

Commune de MONNETIER-MORNEX. :

31 489 € en 2015 => à compter de 2017 la CCAS lui versera

31 489-2 350 = 29 139 €.

Commune de REIGNIER-ESERY :

713 651 € en 2015 => à compter de 2017 la CCAS lui versera

713 651- 24693 = 688 958 €.

5. Recouvrement de créance

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Presbytère, situé au 1^{er} étage du bâtiment de la Mairie est occupé par l'Association Saint Antoine.

Aussi y-a-t-il lieu de recouvrer une somme due au titre des consommations de gaz et d'électricité par l'occupant qui, forfaitairement s'élèvent à 2 664.56 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o Autorise Madame le Maire à émettre un titre de 2 494.56 € au nom de cette association.

6. Décisions prises par délégations

Restructuration et extension du groupe scolaire : étude géotechnique G2 avant-projet

FONDA CONSEIL / 74350 ALLONZIER-LA-CAILLE / 4 658 € HT

EQUATERRE / 74960 MEYTHET / 2 975.00 € HT (offre retenue)

7. Commissions communales

Commission d'Appel d'Offres du 20 février 2017 : Marché à Procédure Adaptée pour les travaux de sécurisation de la RD48 (secteur de Cologny)

Commission communication du 21 février 2017 : points divers relatifs au bulletin communal

Commission finances du 24 février 2017 : préparation du budget

Commission Urbanisme PLU du 03 mars 2017 : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable aux Personnes Publiques Associées.

8. Questions diverses

Demande de disponibilité

Un agent des services techniques a adressé sa demande de disponibilité pour convenance personnelle à compter du 30 avril 2017.

Une offre d'emploi est diffusée dans les hameaux, sur le Dauphiné Libéré (édition ANNEMASSE) et sur www.cap-territorial.fr (site national de la fonction publique).

Affaires scolaires

- Inscriptions :

Cette année elles seront ouvertes :

- Le mardi 21 mars de 9h00 à 16h00
- Le mercredi 22 mars de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 23 mars de 16h00 à 18h00.

- Effectif à la rentrée :

Compte-tenu d'un nombre plus important d'enfants quittant le CM2 en juin 2017 que d'enfants entrant en 1^{ère} année de maternelle à cette même date, l'effectif global connaîtra temporairement une baisse (1 seule année normalement).

Monsieur le Directeur Départemental de l'Éducation Nationale a pris et informé de la mesure suivante : « retrait d'emploi susceptible d'intervenir après contrôle des effectifs à la rentrée ». Cela signifie, qu'en fonction du nombre d'enfants présents le jour de la rentrée à l'école primaire, le poste d'un professeur des écoles (Mr LEROUX dernier arrivé sur notre commune) sera retiré : une classe fermera alors une année. Elle devrait ouvrir à nouveau l'année suivante car de plus nombreux enfants entreront en maternelle en septembre 2018.

Ces ouvertures et fermetures de classe sont décidées en fonction du nombre moyen d'enfants par classe (moyenne minimum de 27 élèves).

À ce jour, 105 enfants sont attendus en septembre 2017, ce qui donnerait une moyenne de 26.25 enfants par classes (les 5 actuelles), ce qui est, de peu mais inférieur aux 27 enfants requis. À suivre...

NB : la baisse des effectifs dans les écoles primaires, maternelle et élémentaire s'observe au-delà de notre commune. La recrudescence des écoles privées ou spécifiques (type Montessori) semble attirer particulièrement les parents d'élèves.

Travaux

Un complément de relevé a été effectué par le géomètre (altimétrie de faitage notamment).

Une réunion de travail a eu lieu en Mairie en présence du cabinet Wolff et de Madame la Directrice le 7 mars 2017.

Carte nationale d'identité

À partir du 21 mars 2017, à l'instar des demandes de passeport, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

des demandes pourront enregistrer les demandes de cartes nationales d'identité biométriques.

Sur notre canton :

- La mairie de LA ROCHE-SUR-FORON ouvrira le service correspondant :

- le lundi de 14h00 à 16h30
- les mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
- le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 15h30
- le samedi de 9h00 à 11h30.

- La mairie de REIGNIER-ESERY réceptionnera les demandes de carte d'identité et de passeport uniquement et exclusivement sur rendez-vous (tél : 04 50 43 40 03).

D'autres communes environnantes peuvent recevoir ces demandes : ANNEMASSE, GAILLARD, VILLE-LA-GRAND, VÉTRAZ-MONTHOUX, ...

Il est conseillé aux usagers d'effectuer les démarches de demande ou de renouvellement de carte d'identité au moins 3 mois avant tout voyage prévu ou la date du terme de validité du titre détenu.

Les formulaires et renseignements pourront toujours être fournis par la mairie de LA MURAZ ou obtenus sur www.service.public.fr ou www.reignier-esery.com (et prochainement sur www.lamuraz.fr).

Site internet :

Le site initialement créé par la commission internet a touché à ses limites techniques. Outils de pointe pourtant en son temps, son langage informatique est devenu obsolète et l'hébergeur indisponible.

Il est maintenant archivé mais reste atteignable via un lien depuis le nouveau site en cours de création (www.lamuraz.fr).

Nous vous invitons à le découvrir...

Remerciements appuyés à tous les membres successifs de la commission internet qui ont donné de leur temps et de leurs compétences pour le fonctionnement de l'ancien site très apprécié des habitants et des internautes, et ce durant de nombreuses années.

Une nouvelle équipe est formée et œuvre déjà à la « construction » de ce nouveau site qui se concentrera sur les seules informations touchant de près les compétences de la Mairie et la vie communale.

Marchand ambulant :

Un camion pizza sera présent les samedis soir près de la Coop.

Gens du voyage :

Normalement, à tour de rôle et pour une période de 5 années consécutives, l'aire de grand passage est définie sur l'une des communautés de communes de proximité.

Cependant notre territoire intercommunal ne compte pas d'aire de grand passage alors que cela doit maintenant être son tour d'accueil. C'est pourquoi Monsieur le Préfet va désigner une de ses communes pour assurer cet accueil obligatoire (quand bien même d'autres aires assez proches sont disponibles en ce moment).

Conseil Municipal du 06 avril 2017

Excusée : Ghislaine GUERIN

Absent : 0 - Procuration : 0

Madame le Maire demande d'étendre le point à l'ordre du jour relatif à l'Indemnité d'Administration et de de Technicité aux astreintes d'exploitation et de sécurité, ce que l'assemblée lui accorde.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal, en l'absence de remarques et à l'unanimité,

- o Approuve le procès-verbal de la séance du 09 mars 2017.

2. Emplois saisonniers

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune, à l'entretien des bâtiments scolaires,

Il y a lieu, de créer deux emplois saisonniers d'agents techniques polyvalents (adjoints) à temps complet à raison de 35 heures de travail par semaine.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- o Décide de créer deux emplois saisonniers d'agents techniques polyvalents à compter du :
 - o 02 mai 2017 au 31 octobre 2017 pour le premier,
 - o 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017 pour le second,
 - o Précise que la durée hebdomadaire de chaque emploi sera de 35 heures/semaine,
 - o Décide que la rémunération sera comprise entre l'IB 347 à 407,
 - o Habilite Madame le Maire à recruter les agents contractuels pour pourvoir ces emplois (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

3. Indemnités des élus 2017

En raison de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR), depuis le 1^{er} janvier 2017, le point d'indice servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus est passé de 1015 à 1022 (décret 2017-85 du 26 janvier 2017, applicable au 1^{er} janvier 2017).

Madame le Maire informe l'assemblée de sa résolution de mettre en application cette décision du gouvernement.

Elle lui demande de délibérer afin de préciser que le calcul des indemnités des élus soit effectué en fonction de « l'indice brut terminal de la fonction publique », (indice définissant une valeur) à compter du 1^{er} janvier 2017. Les pourcentages de rémunération par rapport à cet indice restent inchangés (Mme le Maire, les Adjoints et Adjoint délégué).



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 voix contre (Sylvie VIRET),

- o Accepte que le calcul des indemnités des élus soit basé sur « l'indice brut terminal de la fonction publique »,
- o Accepte que cette unique modification soit applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

4. Acceptation du compte administratif 2016

Madame le Maire expose à l'assemblée le détail, tant en fonctionnement qu'en investissement, des différents postes de dépenses et de recettes.

En synthèse, elle présente les comptes administratifs du budget principal, dressés pour l'exercice 2016, et les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous :

Elle quitte ensuite la salle le temps du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 13 votants

- o Approuve le compte administratif de l'exercice 2016.

- o Approuve le compte de gestion de l'exercice 2016.

6. Affectation du résultat 2016

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats réalisés et propose leur répartition comme suit :

Section	Bilan de Clôture 2016		Affectation du résultat		
	Fonctionnement	Excédent 2015 (002)	901 807.56 €	Compte 002 (BP 2017)	Excédent de fonctionnement reporté (exercice 2016)
Total des Recettes		1 024 562.15 €			
Total des Dépenses		702 446.23 €			
Résultat de l'exercice		322 115.92 €			
Résultat à affecter F		1 223 923.48 €			
Investissement	Bilan de Clôture 2016		Affectation du résultat		
	Déficit 2015 (001)	80 876.93 €	Compte 1068 (BP 2017)	Excédent de fonctionnement capitalisé	309 063.48 €
	Total des Recettes	278 996.85 €			
	Total des Dépenses	312 223.42 €			
	Résultat de l'exercice	-33 226.57 €	Compte 001 (BP 2017)	Déficit d'investissement reporté (exercice 2016)	-114 103.50 €
	Résultat à affecter I	-114 103.50 €			
Résultat à affecter F+I		1 109 819.98 €	Résultat affecté F+I		1 109 819.98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o Approuve ces affectations.

7. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement ;

Considérant la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion

du Centre de Secours Principal de la Région d'Annemasse (SIGCSPRA), et donc de l'imposition relative à ce syndicat qui apparaissait sur les avis de taxes d'habitation, foncière « bâti » et foncière « non bâti » de chaque contribuable (colonne « syndicat de communes ») ;

Considérant que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est un établissement public administratif départemental, et qu'il ne peut, de par ses statuts, lever l'impôt directement ;

Considérant la contribution communale au SDIS correspondante aux services de secours jusque-là dispensés par le SIGCSPRA, contribution qui sera désormais totalement réglée par la commune (en place des contribuables) ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population en maîtrisant la pression fiscale ;

Considérant que les membres du Conseil Municipal souhaitent que cette évolution de modalité de prélèvement de l'impôt impacte le moins possible les contribuables :

- Administrativement : impôt présent sur les mêmes avis, aux mêmes date et fréquence,
- Financièrement : impôt équivalent au montant réel facturé à la commune (qui est d'ailleurs inférieur aux années précédentes: 33 093 € fiscalisés par le SIGSPRA en 2016, 29 363 € titrés par le SDIS en 2017),
- Comptablement : le taux présent dans la colonne « commune » englobera désormais, à lui seul, les taux correspondants précédemment à ceux de la colonne « commune » et de la

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL - TTC (Ordonnateur)

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2015		901 807.56	80 876.93			820 930.63
Opérations de l'exercice 2016	702 446.23	1 024 562.15	312 223.42	278 996.85	1 014 669.65	1 303 559.00
Total report 2015 et exercice 2016	702 446.23	1 926 369.71	393 100.35	278 996.85	1 095 546.58	2 205 366.56
Résultats de Clôture de l'exercice 2016		322 115.92		0.00		288 889.35
Restes à réaliser 2016 à reporter en 2017			194 959.98		194 959.98	
TOTAUX CUMULES (report 2015), exercice 2016 et RAR 2016)	702 446.23	1 926 369.71	588 060.33	278 996.85	1 290 506.56	2 205 366.56
RESULTATS DEFINITIFS		1 223 923.48	309 063.48			914 860.00

5. Approbation du compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

colonne « syndicat de commune » ;

Madame le Maire propose d'augmenter le produit attendu par rapport à 2016 du seul montant de la contribution au SDIS soit de 29 363 euros.

Les nouveaux taux de contribution seront proportionnellement affectés et évolueront ainsi :

	Taux d'imposition communaux de 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Produit 2017 attendu à euros constants	Nouveaux taux 2017	Produit 2017 attendu à euros quasi constants (arrondis)
Taxe d'habitation	9.83	1 985 000.00	195126	10.67	211800
Taxe foncière (non bâti)	11.46	1 096 000.00	125602	12.44	136342
Taxe foncière (bâti)	68.65	35 200.00	24165	74.49	26220
Contribution SDIS			29363		
Total			374256		374362

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, qui connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Approuve et vote les taux suivants pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 10.67 %
- Taxe foncière (non bâti) : 12.44 %
- Taxe foncière (bâti) : 74.49 %,

o Charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

8. Vote du budget primitif 2017

Madame le Maire présente le projet du budget principal et informe des orientations qui ont prévalu à son élaboration lors de la commission finances du 24 février 2017.

Il se présente comme suit :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Vote	1 899 172.00 €	984 312.00 €
	Résultat reporté		914 860.00 €
	Total section fonctionnement	1 899 172.00 €	1 899 172.00 €
Investissement	Vote	1 118 929.72 €	1 427 993.20 €
	Restes à réaliser	194 959.98 €	
	Solde d'exécution reporté	114 103.50 €	
	Total section investissement	1 427 993.20 €	1 427 993.20 €
Total du budget		3 327 165.20 €	3 327 165.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Approuve et vote par section et par chapitre ce budget équilibré.

9. Étude d'impact financier concernant le projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire

Dans le cadre de la demande de subvention DETR, une étude pluriannuelle d'impact financier a été demandée.

En son temps, vu les demandes de subvention sollicitées, cette étude a été basée sur une hypothèse d'un emprunt de 800'000 € et d'une augmentation de 20% du temps de travail des agents affectés à l'école (augmentation des surfaces, locaux plus pratiques...), postes les plus importants.

	Intérêts financiers	Personnel d'entretien	Total
25/01/2017	0.00	0.00	
25/01/2018	11 200.00	1 485.05	12 685.05
25/01/2019	10 710.86	2 970.11	13 680.97
25/01/2020	10 214.87	3 059.21	13 274.08
25/01/2021	9 711.94	3 150.98	12 862.92
25/01/2022	9 201.97	3 245.51	12 447.48
25/01/2023	8 684.86	3 342.88	12 027.74
25/01/2024	8 160.51	3 443.17	11 603.68
25/01/2025	7 628.81	3 546.46	11 175.27
25/01/2026	7 089.68	3 652.85	10 742.53
25/01/2027	6 542.99	3 762.44	10 305.43
25/01/2028	5 988.66	3 875.31	9 863.97
25/01/2029	5 426.56	3 991.57	9 418.13
25/01/2030	4 856.59	4 111.32	8 967.91
25/01/2031	4 278.64	4 234.66	8 513.30
25/01/2032	3 692.60	4 361.70	8 054.30
25/01/2033	3 098.36	4 492.55	7 590.91
25/01/2034	2 495.80	4 627.33	7 123.13
25/01/2035	1 884.80	4 766.15	6 650.95
25/01/2036	1 265.25	4 909.13	6 174.38
25/01/2037	637.05	5 056.41	5 693.46
	122 770.80	76 084.80	198 855.60

Certaines différences de consommations (combustibles, électricité, produits d'entretien) ne sont pas quantifiables. Il y aura certes plus de surface, mais une meilleure isolation dans la partie extension, des luminaires moins énergivores... ce qui rend l'estimation difficile à établir à notre niveau.

Cette étude prévisionnelle évoluera en fonction des subventions finalement obtenues et des fonds propres disponibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Prend acte de cette étude pluriannuelle d'impact financier.

10. Commission Jeunesse Culture et Sports

Madame le Maire propose à Cindy JANVRIN, élue en cours de mandat, d'intégrer la commission Jeunesse Culture et Sports en tant que co-responsable. La liste des membres se dresserait ainsi :

Ghislaine GUERIN - Cindy JANVRIN (co-responsables)

Marie-Ange DUPONT

Yves JACQUEMOUD

Sylvie VIRET

Yannick JANIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

o Approuve la modification de cette commission communale.

11. Décisions prises par délégation

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les parcelles énoncées ci-dessous :

- parcelles E 336 à 339, situées au « Chef-lieu »

- parcelle B 1292 située au lieudit « Le Fernex ».



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

12. Commissions communales

Voirie le 11/03/2017

La commission a effectué sa tournée annuelle des voies communales pour lister les travaux de voirie à faire accomplir par la Communauté de Communes Arve et Salève. Cette tournée se réalisera en présence d'un agent de la CCAS à compter de l'an prochain.

Monsieur Yves JACQUEMOUD souligne la qualité apportée par la CCAS quant à l'entretien des fossés.

La commission apporte une attention particulière à l'état des ponts communaux.

Deux visites successives ont eu lieu afin d'examiner leur solidité et les éventuels travaux nécessaires (renforcement ou transformation), l'une en présence de Monsieur ROUBAUD du Centre Technique Départemental, l'autre en présence d'une personne du service « Ouvrages d'art » du Conseil Départemental, disposé à appuyer la commission communale dans cette étude. Une inspection visuelle a été menée, des conseils vont être demandés à un ingénieur du service cité pour évaluer la résistance de ces ouvrages.

Trois ponts retiennent principalement l'attention

- Le pont de la Meunière (route des Monts)
- Le pont de Chambolliet (Chez Mollière)
- Et chemin de Chez Merdasson.

Des devis seront demandés.

Construction du groupe scolaire le 14/03/2017

Réunion de travail en présence de l'architecte Monsieur Yves MUGNIER.

Commission Communale des Impôts Directs le 17/03/2017

Urbanisme le 21/03/2017 : PLU + dossiers en cours

Affaires scolaires le 04/04/2017

Conseil Municipal du 04 mai 2017

Excusés : Ghislaine GUERIN, Yannick JANIN,

Absent : 0 - Procuration : 0

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et informe que Madame Sylvie VIRET a émis une observation par mail.

Elle propose les rajouts suivants :

- Point indemnités des élus :

Madame Sylvie Viret estime qu'un mandat d'élu comporte une part de bénévolat et que par conséquent, il est inutile d'augmenter les indemnités des élus.

Madame le Maire indique que cette décision est dictée par le décret gouvernemental N°2017-85 du 26 janvier 2017, que son application est demandée aux Maires.

Monsieur Yannick JANIN acquiesce et confirme que les Maires doivent appliquer les décrets.

Cette demande d'application du décret a aussi été adressée à la Mairie par la Trésorerie.

Madame le Maire fait également remarquer à Madame Sylvie VIRET son opposition systématique à toutes les demandes qui viennent de l'État et lui propose de se présenter aux élections législatives afin de pouvoir faire évoluer les choses.

- Point Déclaration d'Intention d'Aliéner

Madame le Maire a signifié qu'elle n'a pas préempté sur la vente des parcelles E 336 à 339, situées au « chef-lieu » au 92 Route des Monts. Madame Sylvie Viret lui a dit que pour elle, c'était une erreur, compte tenu du prix modique auquel a été vendue cette maison avec un grand terrain, cela aurait été une bonne occasion pour faire des logements sociaux ou autres au centre du village.

Monsieur Yves JACQUEMOUD répond que le prix n'est pas si modique que cela environ 270 € le m² constructible, maison comprise) ce qui est loin, selon lui, d'être une bonne opportunité au vu de nombreux travaux à réaliser.

Les élus s'interpellent sur le cas d'une autre maison du Chef-lieu actuellement en vente.

Suite au long débat suscité, Madame le Maire a contacté l'Établissement Public Foncier pour étudier l'éventuelle opportunité d'aménagements de logements sociaux dans ce bâtiment.

Madame le Maire demande ensuite si d'autres observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal, A 10 voix pour et 3 contre (Jean-François LARUAZ, Sylvie VIRET et Christian ZANOLLA),

- o Approuve le procès-verbal de la séance du 06 avril 2017.

2. Recouvrement de créance

Une erreur de transcription du montant est survenue dans la délibération DL 2017 03 04 du 9 mars 2017. Le montant à recouvrer est de 2 664.73 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o Autorise Madame le Maire à émettre un titre de 2 664.73 € au nom de l'Association Saint Antoine.

3. Subvention aux associations

Deux associations ont récemment adressé une demande de subvention.

Madame le Maire présente ces correspondances, indique les principales informations qu'elles comportent et lance la concertation au sein de l'assemblée qui en débat.

Au vu de ces demandes (montants, intérêt que ces associations présentent pour certains habitants de la commune ou du soutien que le Conseil Municipal souhaite leur apporter), la liste des bénéficiaires retenus et des sommes leur étant respectivement allouées est ainsi dressée :

Nom de l'association	Attribution
ADMR	458.64 €
Foyer Nordique du Salève	300.00 €
Total	758.64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- o Vote ces subventions,
- o Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.

4. Régime indemnitaire (prime Indemnité d'Administration et de Technicité et astreintes d'exploitation et de sécurité)

Madame le Maire rappelle que ces primes peuvent être servies au personnel titulaire de la filière technique (délibérations des 13 décembre 2001 et 10 octobre 2002).

Elle demande leur extension au personnel non titulaire à compter du 1^{er} juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

o Approuve la possibilité de verser les primes « Indemnité d'Administration et de Technicité » et « astreintes d'exploitation et de sécurité » au personnel titulaire et non titulaire de la filière technique à compter du 1^{er} juin 2017,

o Charge Madame le Maire d'en informer Madame la Trésorière.

5. Tableau des Emplois

Pour information, voici le tableau récapitulatif des emplois au 1^{er} mai 2017 :

Missions pour information (modifiables pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	quotité de temps de travail hebdo	quotité de temps de travail mensuelle	filière	catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Poste vacant depuis le
Agent technique polyvalent	35	151.67	technique	C	Adjoint technique	01/05/2017
Agent technique polyvalent	35	151.67	technique	C	Adjoint technique	
Agent d'entretien	17	73.66	technique	C	Adjoint technique	
Agent technique polyvalent saisonnier	35	151.67	technique	C	Adjoint technique	02/05/2017
Agent technique polyvalent saisonnier	35	151.67	technique	C	Adjoint technique	02/05/2017
Agent d'entretien	12.34	53.47	technique	C	Adjoint technique	
Adjoint administratif	19	82.34	administrative	C	Adj adm, ppal 1ère ou 2ème classe	
Secrétaire de mairie	35	151.67	administrative	B	Rédacteur	
ATSEM-NAP	35	151.67	médico-sociale	C	ATSEM	
ATSEM-NAP	15.99	69.29	médico-sociale	C	ATSEM 1ère classe, ppal de 1ère ou 2ème classe, CDD 3-3-5	
ATSEM-NAP	16	69.33	médico-sociale	C	ATSEM 1ère classe, ppal de 1ère ou 2ème classe, CDD 3-3-5	

6. Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe

Madame le Maire informe l'assemblée de la réception en date du 13 avril 2017 du courrier de ce Syndicat résiliant la convention du 13 décembre 2001 relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) au 13 octobre 2017.

Parallèlement elle indique que le service mutualisé de la Communauté de Communes Arve et Salève reprendra cette prestation pour les Communes membres.

7. Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Gestion du Centre de Secours Principal de la Région d'Annemasse

Dans la perspective de sa dissolution, le Comité syndical du SIGCSPRA a délibéré sur la répartition de son actif et de son passif en date du 3 février 2017.

Le Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo et les Conseils Municipaux des Communes membres (Arbusigny, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Fillinges, Monnetier-Mornex-Esserts-Salève, La Muraz, Nangy, Pers-Jussy et Reignier-Esery) doivent alors délibérer pour valider ou pas cette répartition.

Madame le Maire donne lecture d'extraits de la délibération du SIGCSPRA dont le résultat de fonctionnement à répartir : 145'610.97 €.

La répartition proposée est ainsi établie :

- Annemasse Agglo	116 994.31 €
- Arbusigny	1 454.92 €
- Arthaz-Pont-Notre-Dame	1 827.53 €
- Fillinges	4 534.01 €

- Monnetier-Mornex-Esserts-Salève	3 257.88 €
- La Muraz	1 456.29 €
- Nangy	2 193.30 €
- Pers-Jussy	3 842.03 €
- Reignier-Esery	10 050.70 €
- Total	145 610.97 €

Le Centre de Secours Principal est attribué à Annemasse Agglo puisque situé sur son territoire.

Annemasse Agglo reprend donc l'actif et le passif du SIGCSPRA et met ce centre à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans le cadre de la départementalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

o Approuve cette répartition,

o Charge Madame le Maire d'en informer Monsieur le Préfet.

8. Décision prise par délégation

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les parcelles énoncées ci-dessous :

- parcelles A 1013, 1018 et 1021 situées au lieu-dit « Les Grands Champs de Narnand » et « Chez Chappé ».

9. Commissions communales

Plan local d'urbanisme (PLU) : le 07 et 18/04/2017

Le Plan d'Occupation des Sols est caduque depuis le 27 mars 2017.

Il n'y a plus de document d'urbanisme en vigueur sur la Commune puisque le PLU n'est pas encore approuvé.

L'instruction des demandes d'urbanisme s'appuie sur le Règlement National d'Urbanisme d'ici l'approbation du PLU et est soumise à l'avis des services de l'État pour les dossiers de déclarations de travaux et de permis de construire.

Des difficultés ou complications peuvent donc survenir :

- Même délai d'instruction mais avec un intervenant supplémentaire (notamment dans le cas des déclarations de travaux puisque le délai de réponse pour la commune est le même que celui de l'État, alors qu'en pratique ce dernier ne peut être saisi par la commune le même jour que le pétitionnaire saisit la commune...)

- Le RNU est moins habituel et coutumier que ne l'était le POS

- En cas d'avis défavorable de l'État, Madame le Maire ne pourra, dans la continuité, que statuer défavorablement. En revanche, en cas d'avis favorable de l'État, Madame le Maire pourra statuer favorablement ou défavorablement.

Étude du zonage du PLU en cours avec le Cabinet d'Urbanisme.

Centre Communal d'action Sociale : le 11/04/2017

Votes des comptes administratif, compte de gestion et budget.

Préparation :

- du repas des aînés (dimanche 30 avril 2017, ambiance des îles)
- du voyage des aînés (samedi 1^{er} juillet 2017, direction Les 3 lacs...)

- De la cérémonie de la fête des Mères

Proposition de cours informatique et de gym très douce... (entretien) pour les aînés, à mettre en place pour septembre 2017 (questionnaire à diffuser fin mai 2017).



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Urbanisme : dossiers en cours le 18 et 26/04/2017

Affaires scolaires le 25/04/2017

L'Association des Parents d'Élèves a tenu une assemblée générale extraordinaire le 2 mai 2017 informant officiellement de sa décision unilatérale de mettre fin aux services de cantine et de garderie à la rentrée prochaine.

Elle ne trouve plus au sein de ses membres suffisamment de parents impliqués qui veulent ou peuvent assurer le fonctionnement de ces services (lourdeurs administratives, responsabilités (d'employeurs notamment), disponibilités...). Ils préfèrent avoir des services plus onéreux mais pouvant fonctionner sans avoir recours à eux.

L'association laisse 3 hypothèses pour ces services :

- Abandon pur et simple
- Reprise par une autre association
- Municipalisation.

À noter : ces services ne font pas partie des compétences obligatoires d'une commune.

Un dialogue s'instaure autour de la table consulaire.

Construction du groupe scolaire le 02/05/2017

Réunion de travail en présence de l'architecte Monsieur Yves MUGNIER pour intégrer certaines remarques ou demandes des personnels travaillant dans ces locaux (aménagement pratiques dans la limite des contraintes de faisabilité ou financières, de l'existant...).

Les modifications demandées pour la cuisine sont plus problématiques car pour pallier la différence de niveau, les travaux nécessaires seraient conséquents ...

Culture Jeunesse et Sport : le 03/05/2017

Relance de cette commission récemment reprise en main par Madame Cindy JANVRIN.

Recensement des idées qui pourraient être mises en place : parcours santé (emplacement, coût...), « Nos habitants ont du talent », « Apéro Géant » (apéritif inspiré des repas « canadiens »)... Un questionnaire sera diffusé auprès des jeunes.

10. Questions diverses

Voirie

À l'issue du marché à procédure adaptée, une entreprise a été retenue pour la réalisation des travaux de sécurisation de la RD 48, secteur de Cologny (montant de 82 613.70 €, formalités d'attribution en cours).

Monsieur Yves JACQUEMOUD va planifier les différentes interventions (personnel communal (déjà engagée), entreprise Eurovia (juin ou juillet 2017) et Conseil Départemental) afin que la couche de roulement réalisée par le Département puisse être mise en place immédiatement dans la foulée des étapes conduites par les autres intervenants.

Une demande de subvention « amendes de Police » sera sollicitée.

Élections

Une indemnité étant versée par l'État pour la tenue des bureaux de vote, Madame le Maire a décidé de rémunérer le personnel travaillant les jours de scrutin.

Conseil Municipal du 08 juin 2017

Liste des membres en exercice :

PERINET Nadine, JACQUEMOUD Yves, GUERINI Gianni, DUPONT Marie-Ange, TOULLEC Etienne, LOCHER Marie-Edith, DURET Jean-Pierre, MEYNET Denis, BOVAGNE Marie-Noëlle, LARUAZ Jean-François, VIRET Sylvie, ZANOLLA Christian, JANIN Yannick, Cindy JANVRIN, Alexis BOVAGNE

Excusé : 0 - Absent : 0 - Procuration : 0

Confrontée à une problématique récurrente pour l'obtention de créneaux horaires pour les cours de piscines obligatoires en primaire pour l'école communale (voir compte-rendu des séances de décembre 2016 et de janvier 2017), Madame le Maire a invité Messieurs Jean-Louis COCHARD Président et Monsieur Bernard GAILLARD Vice-Président du SIVU « Les Foron » gérant l'espace aqua-ludique de LA ROCHE-SUR-FORON.

Ils viennent présenter cette institution et son fonctionnement.

Madame le Maire leur laisse la parole.

Monsieur Jean-Louis COCHARD explique que cet équipement est géré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) regroupant les 13 communes suivantes : AMANCY, ARBUSIGNY, ARENTHON, LA CHAPELLE RAMBAUD, CORNIER, ETEAUX, PERS-JUSSY, LA ROCHE-SUR-FORON, REIGNIER-ESERY, SAINT-LAURENT, SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, SAINT-SIXT et SCIENTRIER, soit les 9 communes de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) et 4 communes sur 8 de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS).

Ses missions principales sont les suivantes :

- Mise à disposition des écoles de chacune des communes membres d'installations destinées à l'apprentissage de la natation (3 niveaux obligatoires)
- Prise en charge des frais de transport entre les écoles et ses installations
- Mise à disposition du public et des associations sportives favorisant la pratique de la natation de ses installations.

Il est financé par les contributions des communes membres, les sommes reçues des administrations publiques, des associations, des particuliers en échange d'un service, les subventions (État, Département, Communes), les produits des contributions correspondant au service, les produits des emprunts...

Cette institution arrive à un moment déterminant de son évolution :

- sa dette actuelle sera purgée en 2019 (point positif)
- de gros travaux vont devoir et pouvoir être entrepris (vestiaires des scolaires, salle des machines.... Voir éventuellement un bassin médicalisé pour offrir de nouveaux services à la population (soins de kinésithérapie, préparations à l'accouchement, bébés nageurs...).

Cette phase transitoire peut être l'opportunité :

- pour de nouvelles communes d'intégrer ce syndicat afin d'assurer et de pérenniser l'obtention de créneaux horaires pour leurs écoliers
- pour ce syndicat d'accroître le nombre de ses membres et donc de répartir plus avantageusement entre eux le coût de ses travaux.

Ces avantages et opportunités réciproques peuvent être réfléchis durant les prochains mois, car même si les études sont lancées et les travaux de base sûrs d'être entrepris, l'entrée de



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

nouvelles communes dans le SIVU serait effective vers 2020.

La prospective financière effectuée par le SIVU dans la perspective de l'intégration de 4 communes supplémentaires (MONNETIER-MORNEX, NANGY, ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME et LA MURAZ, les 4 communes de la CCAS non membres à ce jour) présente un allègement des contributions à l'issue des travaux pour les communes déjà membres par rapport à leurs contributions actuelles, ce qui démontre une économie par participant mutualisant cet équipement.

En ce qui concerne notre commune, les enfants rejoignent actuellement le bassin de Vitam Parc (entrée à 7.40 € pour environ 35 mn dans le bassin). Cela coûte un peu plus de 3000 € d'entrées par an à la commune et 1800 € de transport à l'Association des Parents d'Élèves, soit entre 4500 et 5000 € de dépense par an.

Par contre la contribution communale pour ce syndicat s'élèverait à plus de 13 000 € par an (ce qui représenterait un surcoût de plus de 8000 € à 10 000 € par an pour la collectivité (selon la répartition des charges à venir entre les financeurs actuels de cette activité), ce qui n'est pas anodin.

Les élus entendent l'assurance de créneaux horaires pour les enfants de la commune avec une inscription dans la durée au sein de cet établissement, une durée de trajet moindre, une durée de présence dans le bassin allongée (45 mn au lieu de 35 mn) et donc une meilleure qualité de l'enseignement et donc de l'apprentissage, l'attrait d'un équipement neuf, d'une cohésion de l'ensemble des communes de la CCPR et de la CCAS, la fin des périodes d'incertitude quant à l'obtention ou pas de places... mais prennent acte de l'effort financier nécessaire....

A noter que sans cette institution, la plupart des enfants des territoires des 2 Communautés de Communes auraient bien des difficultés à obtenir des créneaux dans les autres centres aquatiques d'ANNEMASSE, BONNEVILLE ou Vitam Parc déjà saturés...

Le dialogue s'instaure autour de la table mais la décision sera prise ultérieurement car nécessite encore bien de la réflexion

Madame le Maire invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire de Ghislaine GUERIN, membre du Conseil Municipal décédée ce 5 mai 2017 dans sa 45^{ème} année.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal, en l'absence de remarques et à l'unanimité,

- o Approuve le procès-verbal de la séance du 4 mai 2017.

2. Commission Communale

Madame le Maire souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée à Alexis BOVAGNE, élu en cours de mandat, et lui propose d'intégrer la commission Construction du Groupe Scolaire qui serait ainsi composée :

Yves JACQUEMOUD (responsable) / Denis MEYNET / Gianni GUERINI / Sylvie VIRET / Yannick JANIN / Alexis BOVAGNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- o Approuve la modification de cette commission communale.

3. Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police

Madame le Maire informe l'assemblée que, de par sa compétence d'aide aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie répartit le produit des amendes de police entre les collectivités réalisant des travaux de voirie de sécurisation (passerelles ou souterrains, trottoirs aux abords des groupes scolaires, arrêts de bus...).

Les travaux de sécurisation de la RD48, secteur de Cologny d'un montant de 82 613.70 € HT sont éligibles à cette aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- o Décide de solliciter, pour 2017, une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police,

- o Charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

4. Demande de subvention de l'Association des Parents d'Élèves

L'Association des Parents d'Élèves a adressé une demande de subvention relative au fleurissement.

Demande de subvention	Attribution
Fleurissement de la commune	362.00 €
Concours	270.00 €
Total	632.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- o Vote cette subvention,
- o Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.

5. Municipalisation des services de cantine et de garderie

Par mail du 4 mai 2017, l'Association des Parents d'Élèves a officiellement informé de sa décision unilatérale de mettre fin aux services de cantine et de garderie à la rentrée prochaine (voir compte-rendu du dernier Conseil Municipal, décision prise en Assemblée Générale du 2 mai 2017).

L'association laissait à ce moment-là 3 hypothèses pour ces services :

- Abandon pur et simple
- Reprise par une autre association
- Municipalisation.

Depuis elle a réalisé un sondage auprès des parents qui ont largement exprimé leur épuisement, indisponibilité, lourdeur des responsabilités, manque de motivation pour gérer ces services.

Madame le Maire rappelle que les services de cantine et de garderie ne font pas partie des compétences obligatoires d'une commune et indique les contraintes ou impératifs qui surviendraient :

Personnel communal

Le nombre d'heure des personnels actuellement employés par l'Association des Parents d'Élèves et par la commune pour l'un ou l'autre de ces services est nécessaire. Il conviendrait même d'employer un temps partiel supplémentaire pour remplacer le parent bénévole qui contribue à surveiller les enfants pendant la pause méridienne et pour gérer les inscriptions et formalités administratives correspondantes.

Administrativement les personnes concernées seraient reçues, les formalités (créations de poste, reprise ou renouvellement de contrats...) seraient effectuées en requérant les procédures et



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

délais indispensables.

Outre les rémunérations du personnel, les vêtements de travail, les visites médicales... seraient à prévoir.

Fournitures de cantine

Sur l'éventualité d'un prix d'achat constant de l'ordre de 4.30€ TTC, d'un nombre de rationnaires moyen de 60, des achats (repas, pains, produits d'entretien), un coût peut être estimé.

Dans l'hypothèse du recours à des repas similaires à ceux qui sont proposés aux enfants actuellement (liaison chaude), la collectivité devra mettre plusieurs prestataires en concurrence, ce qui en terme de marchés publics impose des délais incompressibles.

Fourniture de garderie

Cela concerne les fournitures ludiques (livres, feutres, jeux...).

Divers

Logiciel informatique, formation, téléphonie...

Cantine

Participation prévisionnelle des parents : celle-ci devrait encore être affinée, mais serait probablement basée sur un tarif faisant référence au quotient familial, paraissant plus juste compte tenu de la disparité des revenus qui peuvent survenir entre les différentes familles.

Garderie

Idem.

Maintien de la contribution communale

Pour l'année 2015-2016, celle-ci s'est élevée à environ 17'000.00 €. La commune ne souhaite pas se désengager de l'aide jusque-là consentie, mais, si elle devait apporter une aide, un confort supplémentaire aux parents d'élèves, elle ne souhaiterait pas en plus devoir contribuer financièrement davantage à ces services.

Reste à financer

Possibilité de faire des économies sur certains postes ? Augmentation plus importante des tarifs ?

Madame le Maire présente le prévisionnel suivant, estimatif basé sur un nombre de 60 rationnaires par jour, et une activité

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Personnel communal :	49 839.24 €	Cantine	52 800.00 €
Fournitures de cantine :	39 572.00 €	Garderie	13 000.00 €
Fourniture de garderie :	350.00 €	Maintien de la	17 000.00 €
Divers	1 500.00 €	contribution communale	
		Reste à financer	8 461.24 €
Total	91 261.24 €	Total	91 261.24 €

garderie constante :

Un dialogue s'instaure autour de la table consulaire.

Monsieur Yannick JANIN fait remarquer qu'il faut plus voir en ces chiffres l'économie effectuée toutes les années durant lesquelles l'APE a géré ces services qu'un coût futur supplémentaire.

Monsieur Denis MEYNET rapporte que la plupart des parents d'élèves préfèrent un tarif des services plus élevé mais les libérant de toute contrainte de gestion, d'implication et de responsabilité de ces services.

Madame Sylvie VIRET alerte qu'en ce qui concerne le choix du prestataire, le prix retenu ne devra pas être au détriment de la qualité.

Madame le Maire entend cette remarque et rappelle qu'un marché public est attribué en fonction de plusieurs critères (dont le prix et la qualité, mais aussi les délais, les références... et ceux qui seraient retenus).

Monsieur Yves JACQUEMOUD interroge l'assemblée sur le devenir de la part contributive actuelle de la commune : à l'avenir restera-t-elle sur ce montant, cette proportion laissant à charge le surcoût de la gestion municipalisée aux seuls parents ? ou devra-t-elle combler le surcoût en le faisant alors peser sur l'ensemble des contribuables ?

Madame Cindy JANVRIN indique une référence de logiciel pratique et efficace dans ce domaine.

Madame le Maire informe que même si l'assemblée décidait aujourd'hui de municipaliser ces services, les services municipaux ne pourraient être effectifs qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 (délais incompressibles pour les diverses formalités précédemment citées à mener par une collectivité territoriale).

Tous les tenants et aboutissants ne peuvent être arrêtés ce jour mais Madame le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur les points suivants :

- Accord sur le principe de municipalisation des services de cantine et de garderie au 1^{er} janvier 2018
- Proposition de contrats de droit public au personnel salarié de l'APE (reprise au niveau communal du personnel de l'APE, dans le respect des conditions substantielles de leur contrat de droit privé)
- Maintien du niveau de participation de la commune à ces services à hauteur de 17 000.00 € par an (en référence à la subvention accordée pour l'année scolaire 2015/2016), laissant à la participation des familles la charge d'équilibrer le reste du coût de ces services.

Compte tenu de ces exposés et débat,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du travail,

Vu la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique,

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire qui sera saisi ultérieurement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o Décide de reprendre la gestion des services de cantine et de garderie en les municipalisant,
- o Accepte de reprendre les contrats de travail correspondants (personnel de cantine, personnel de garderie, soit 4 contrats à temps partiel),
- o Arrête sa contribution financière au prorata de celle de l'année 2015/2016 (soit de l'ordre de 17 000.00 €),
- o Autorise Madame le Maire à engager les démarches avec les salariés de l'association pour leur faire connaître les modalités de cette reprise dans le respect des textes en vigueur ainsi que toutes démarches et actes utiles à cet effet.

En marge de ce point Madame le Maire souhaite recueillir l'avis de l'assemblée au sujet de la réforme des rythmes scolaires.

En effet suite aux récentes élections présidentielles, il semblerait que son application (semaine de 4.5 jours) soit incertaine : le choix de son application pourrait être remis aux Maires. Un décret devrait survenir courant de ce mois.

Dans la perspective de la fin de l'année scolaire qui approche et du prochain conseil d'école qui doit avoir lieu ce lundi 12 juin 2017 (au cours duquel la question pourrait être posée), Madame le Maire souhaite savoir si l'assemblée est favorable ou pas au maintien du rythme scolaire actuel (4.5 jours de classe avec 4 créneaux de 45 mn de nouvelles activités périscolaires) ou si



Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

elle préfère revenir au rythme précédent de 4 jours (sans temps d'activité périscolaire).

L'assemblée échange sur le sujet, rappelle la difficulté d'une telle organisation (effectif d'employés important pour de faibles durées de travail (précarité des emplois), charge administrative lourde, difficulté des remplacements en cas d'absence, fractionnement excessif de la journée des enfants (garderie, cours, pause méridienne, cours, NAP, garderie...) et donc du nombre d'appels par jour, pas de retour sur le ressenti et le vécu par les enfants...

Madame le Maire sollicite donc l'avis des élus :

- 12 avis favorables au retour de la semaine de 4 jours,
- 3 abstentions (Marie-Noëlle BOVAGNE, Yves JACQUEMOUD et Jean-François LARUAZ qui, pour se prononcer, même s'il ne s'agit pour l'heure que d'un avis, souhaite avoir un retour de l'équipe enseignante et des parents...).

6. Commissions communales

- Commission Communication le 9 mai

Préparation du prochain bulletin.

- Urbanisme 11/05 : PLU + dossiers en cours

La zone d'urbanisation possible Champ Bénit/Chez Déperraz fortement pressentie pour une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) se trouve néanmoins en discontinuité au vue de la Loi Montagne. Les membres de la commission urbanisme ont décidé à l'unanimité de présenter un dossier de dérogation à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages. Ils travaillent aussi sur le futur zonage.

L'extinction du Plan d'Occupation des Sols au 26 mars 2017 implique la fin du droit de préemption de la commune. Ce droit qu'elle pouvait exercer lors de transactions immobilières a perdu son existence avec la caducité du plan de zonage du POS. Il reprendra avec le plan de zonage du PLU.

7. Questions diverses

Services techniques

- Un agent technique est parti en disponibilité pour convenance personnelle depuis le 30 avril 2017. Un nouvel agent a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2017 et vient compléter le binôme du service. Il est originaire de VOVRAY-EN-BORNES et issu de la filière des travaux publics. Nous lui souhaitons la bienvenue.

- Le fauchage des voies communales est en cours.

- Des élus ont prêté main forte à l'unique agent technique en poste ce mois de mai pour réaliser le fleurissement de la commune.

Des membres de l'Association des Parents d'Élèves ont aussi contribué à la mise en place des plantons achetés par la commune à cette association à l'occasion de son marché annuel.

Réhabilitation et extension du groupe scolaire

Les études en sont à l'étape de l'Avant Projet Définitif. Une dernière rencontre a eu lieu avec l'architecte et les utilisateurs pour arrêter les derniers détails.

Des estimatifs relatifs aux modifications demandées pour la cuisine doivent nous parvenir prochainement.

Diagnostic amiante : les derniers prélèvements destructifs ont eu lieu le mercredi 24 mai 2017.

Étude de sols : les derniers sondages (pénétrromètre et pelle mécanique) ont eu lieu le mercredi 31 mai 2017.

Travaux de sécurisation de la RD48 – Secteur de Coligny

Les travaux de sécurisation d'un cheminement piétonnier en bordure de la Route du Mont Salève (sur environ 400 m à partir de la place de l'Église) vont débiter dès lundi 12 juin 2017. La réfection de la bande roulante devrait intervenir vers le 15 juillet 2017.

Une information sera distribuée aux riverains.

Conteneurs semi-enterrés

L'emplacement de 2 conteneurs pour ordures ménagères et de conteneurs de tri sélectif vient d'être validé en Communauté de Communes Arve et Salève : il sera situé sur le parking de la salle polyvalente, côté gauche de l'entrée.

Remontée d'information : ceux de La Biollitte sont souvent pleins. Cela traduit leur utilité même si les usagers ne résident pas seulement dans ce hameau mais sont parfois des muraziens empruntant la route du Mont Salève.

La fréquence de leur enlèvement est déclenchée par des capteurs... à voir si elle peut être planifiée plus souvent.

Établissement Public Foncier

Suite à la séance du 4 mai 2017, Madame le Maire a reçu cet organisme pour étudier la possibilité de rachat d'une maison située au Chef Lieu, maison qui pourrait être aménagée en logement sociaux.

Compte tenu de son prix de vente et du coût des travaux qui seraient indispensables, cet organisme estime cette acquisition peu valable et pas rentable pour un quelconque bailleur social.

De plus ce bien n'est plus en vente actuellement.

Crèche

Pour étudier la faisabilité de ce projet (estimation du besoin réel en fonction du nombre de berceaux notamment), Madame le Maire souhaite constituer un groupe de travail et demande à l'assemblée quels sont les membres intéressés de rejoindre Marie-Édith LOCHER qui sera en charge de ce dossier.

Marie-Ange DUPONT et Gianni GUERINI se désignent volontaires.

Rallye automobile

Les 27^{ème} Rallye national des Bornes et 22^{ème} Rallye national VHC seront organisés ce week-end.

Deux voies de notre commune sont concernées par la spéciale et seront fermées à la circulation ce samedi 17 juin 2017 de 13h07 à 21h31 :

- Route des Bois d'Yvre : sur toute sa longueur (de son intersection avec la Route des Monts, côté Chef Lieu, à sa deuxième intersection avec la Route des Monts (côté REIGNIER-ESERY)

- Route des Monts : de son intersection avec la Route des Bois d'Yvre (côté REIGNIER-ESERY) à son extrémité en limite avec la Commune de REIGNIER-ESERY, soit sur seulement 250 m environ.

Concert de la Fête des Pères

L'harmonie de REIGNIER-ESERY se produira à la salle polyvalente ce samedi 17 juin 2017 à 20h30.



Carte nationale d'identité

Depuis le 21 mars 2017, à l'instar des demandes de passeport, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil des demandes peuvent enregistrer les demandes de cartes nationales d'identité biométriques.

Sur notre canton :

- La mairie de LA ROCHE-SUR-FORON ouvre le service correspondant :
 - le lundi de 14h00 à 16h30
 - les mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
 - le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 15h30
 - le samedi de 9h00 à 11h30.
- La mairie de REIGNIER-ESERY réceptionne les demandes de carte d'identité et de passeport **uniquement et exclusivement** sur rendez-vous (tél : 04 50 43 40 03).

D'autres communes environnantes peuvent recevoir ces demandes : ANNEMASSE, GAILLARD, VILLE-LA-GRAND, VÉTRAZ-MONTHOUX...

Il est conseillé aux usagers d'effectuer les démarches de **demande ou de renouvellement de carte d'identité au moins 3 mois avant tout voyage prévu ou la date du terme de validité du titre détenu.**

Les formulaires et renseignements pourront toujours être fournis par la mairie de LA MURAZ ou obtenus sur www.service.public.fr ou www.reignier-esery.com.

Démarches administratives

Services en ligne et formulaires – L'administration à votre service 24h/24

Pour faciliter un grand nombre de démarches, l'administration vous propose plusieurs sites :

- Pour les particuliers : www.service-public.fr
- Pour les professionnels : www.service-public.fr/professionnels-entreprises
- Pour les associations : www.service-public.fr/associations

Ils vous permettent entre autre d'accéder aux formulaires, services en ligne et modules de calculs proposés par les services publics administratifs.

Vous pouvez demander vos actes d'état civil (naissances, mariages, décès) en ligne.

Un site sécurisé vous permet de demander une copie ou un extrait d'acte auprès de la commune où a eu lieu l'évènement (naissance, mariage, décès) gratuitement : <https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>

Recensement des volatiles



En vue de la prévention et de la lutte contre le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), les propriétaires ou toute personne physique ou morale possédant des oiseaux, volailles et autres volatiles (poules, canards, oies, pigeons, dindes, pintades, cailles, faisans, perdrix, oiseaux d'ornement, autruches...) sont tenus de :

- Remplir la fiche de recensement des oiseaux détenus selon l'annexe I de l'arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux. **Cette déclaration obligatoire est à faire à la mairie du lieu de détention.**
- Prendre des mesures de biosécurité.

Pour remplir le formulaire, nous vous proposons : www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15472.do



Ruches

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017).



Services techniques - Tracteurs

Services Techniques : des nouvelles, un « nouveau » !

Au début de cette année, Alexis nous a fait sa demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle.

Nous avons donc rapidement mis en place la procédure de recrutement afin de ne pas laisser le poste vacant trop longtemps, surtout en pleine saison, au printemps.

Laurent n'a été seul qu'au mois de Mai et nous avons pu l'aider au niveau du fleurissement :

- durant le week-end du marché aux fleurs, l'APE a vendu et mis en terre les plantes des abords de l'école et celles du parvis de la Mairie
- d'autre part, les adjoints ont également mis la main à la pâte et réalisé le reste des plantations.

Dès le 2 mai, Cédric Guenbour, résidant à Vovray-en-Bornes, a rejoint Laurent. Agé de 28 ans, titulaire d'un CAP canalisateur et fort d'une dizaine d'années d'expérience en travaux publics, il va pouvoir réaliser tous les travaux polyvalents de son poste. Nous avons préféré l'expérience de la conduite d'engin, notamment pour la partie viabilité hivernale. En effet, le nouveau tracteur CASE équipé de son étrave représente un investissement de qualité qui nécessite une certaine capacité de conduite.

Coté environnement, nous poursuivons la fauche tardive. Néanmoins, la saison semble avancée, les végétaux des



accotements de voirie ont déjà bien repoussé et nous devons réitérer ce passage de sécurité avant la fauche d'automne.

Pour les mauvaises herbes du cimetière et des abords des bâtiments communaux, les désherbants ne sont pratiquement plus utilisés. L'élimination des plantes se réalise à la main, à la débroussailleuse, pour le bienfait de la planète et de notre santé.

Cependant, leur repousse est plus rapide, soyons tolérants et acceptons ce changement visuel...

G.G.



Chemin de Cologny

Ce chemin part de Cologny et monte jusqu'à «La Biollitte».

Longtemps peu praticable, il a été déboisé (élagage), nettoyé et donc rendu utilisable dans de bonnes conditions par l'association «Les Amis des Sentiers».

Voilà de quoi monter au Salève en évitant la route. A partir de La Biollitte, on peut, par le chemin de la Joie, rejoindre soit la Croisette par Chez le Tournier, soit les Rochers de Faverges et le secteur de l'Observatoire.

Très bientôt des panneaux de signalisation seront posés par le Syndicat Mixte du Salève.

E.T.

Le village vu du sentier

Bonjour les jardiniers



Juste un petit mot pour vous rappeler que le concours de fleurissement continue sur la même lancée que l'année précédente.

Effectivement nous avons dû changer le règlement car depuis plusieurs années, nous nous étions rendus compte que la diversité des maisons fleuries (villas, fermes, chalets...) n'était pas assez large pour arriver à faire plusieurs catégories.

Mais interrompre ce concours revenait à ne plus mettre à l'honneur les petites mains vertes de notre commune.

Donc pour simplifier et continuer, nous sélectionnons les 15 premières maisons toutes catégories confondues et repérons les plus colorées et agrémentées.

Donc à vous tous... bons travail et arrosages, un peu d'amour pour que vos habitations soient magnifiques lors de notre passage !

M-A.D



Etat-Civil



NAISSANCES

30.12.2016	RASSINOUX Nolan
13.02.2017	DURET Raphaël
05.05.2017	DARCOURT Sienna
13.05.2017	DUPONT-DESCOMBES Tessa
25.05.2017	LAVERRIERE Alicia

800 chemin de la Grange Rouge
35 route des Monts
237 impasse de l'Uche Babeu
43 chemin de la Scierie
94 chemin de la Scierie

MARIAGES

13.05.2017

POUILLEUL Christopher et GAUBIAC Deborah
54 chemin de la Scierie

Dans les bulletins n°53 de juillet et n°54 de décembre 2016, la publication du mariage de Mme BOVAGNE Magalie et M. DUPONT-DESCOMBES Thierry a été omise.

Nous réitérons toutes nos excuses aux jeunes mariés et à leurs familles respectives ainsi que nos vœux de bonheur.

DÉCÈS

09.02.2017	GAY Jean-François
21.04.2017	POLLIAND Roger
05.05.2017	GUERIN épouse SIMON Ghislaine
24.05.2017	TROTTA épouse GREILER Christiane

Urbanisme

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

AMAUDRUZ Thibault - 25 allée de la Mouillette
Extension garage et diverses modifications
(demande accordée)

VIGNY Damien - 2055 route d'Esery
Extension (demande accordée)

ZANOLLA Chloé - La Biollitte
Maison individuelle (demande accordée)

DURET Vincent - Chez Jacquier
Modification garage (demande accordée)

FRENEAUX Éric - Route du Mont Salève
Terrasse (demande refusée)

LECLERCQ Rémi - Centre Village
Mur de soutènement (demande en cours d'instruction)

MAUDIEU Steven - Route du Mont Salève
Rénovation et nouvelle construction
(demande en cours d'instruction)

FRENEAUX Éric - Route du Mont Salève
Terrasse (demande en cours d'instruction)



Urbanisme

DEMANDES DE DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

RANGIER Nicolas - 25 route d'Arbusigny

Portail (demande accordée)

TEISSEIRE Nelly - 456 route d'Annemasse
Agrandissement salon (demande accordée)

SCI RITA - 853 route d'Annemasse

Division parcellaire (demande accordée)

FRENEAUX Éric - Route du Mont Salève

Terrasse (demande refusée)

TROTTIER Stéphane - 806 chemin de la Grange Rouge
Clôture (demande accordée)

JACQUEMOUD Noël - 494 route des Bois d'Yvre
Lotissement et division 1 (demande accordée)

JACQUEMOUD Noël - 494 route des Bois d'Yvre
Lotissement et division 2 (demande accordée)

BRUNET Francis Olivier - 2867 route du Mont Salève
Terrasse balcon (demande accordée)

PERINET Armand - 765 chemin de la Grange Rouge
Portail (demande accordée)

MONET Stella - 735 chemin de la Joie
Clôture (demande accordée)

CROISIER Michel - 2209 route des Monts

Division parcellaire (demande accordée)

DORNIER Baptiste - 160 chemin des Bois de Cologny
Création ouverture (demande accordée)

MULLER Emmanuel - 2942 route du Mont Salève
Piscine (demande accordée)

MEGEVAND Paul - Les Mouilles

Division parcellaire (demande refusée)

ECORENOVE - Allée des Côtes du Fernex
Panneaux photovoltaïques (demande accordée)

IBRA Mbaye - 287 route de Monet

Piscine (demande accordée)

MINIOU Philippe - 385 route des Nants

Vélux (demande accordée)

SCI MASSARANTI - 760 chemin de la Grange Rouge
Piscine (demande accordée)

PITTELOUP Philippe - 367 route des Nants

Palissade (demande accordée)

MAULET Pierre - 294 chemin de Monet

Réfection toiture + chien assis + modification changement de destination (demande en cours d'instruction)

Nouveau site Internet

Comme vous l'avez peut-être remarqué, le site de la commune a fait « peau neuve » pour pallier l'obsolescence du site précédent. L'ancien site ne pouvait plus être mis à jour, nous l'avons archivé et un lien vous permet d'y accéder pour consulter notre vie communale jusqu'à 2016.

Le nouveau site est encore jeune et son contenu s'étoffera au fil des semaines... Vous y trouverez tout ce qui concerne la vie communale de La Muraz. Un onglet nommé « UMOOV » a été installé. Il vous permet de visualiser rapidement les manifestations de La Muraz puis celles sur la Communauté de Communes Arve et Salève.

Nous remercions sincèrement tous les bénévoles qui jusque là ont œuvré à la vie de l'ancien site ainsi que Mr Yves Soubras qui nous a permis la création de ce nouveau site. Camille Dubois fera les manipulations nécessaires pour vous informer.

Nous vous souhaitons une bonne navigation sur www.lamuraz.com !



C.D.



Nos finances

L'exercice 2016 a été marqué par le remplacement d'un tracteur et de son équipement de déneigement et de salage. En effet cet engin de travaux présentait des avaries importantes dont le coût de réparation n'était pas justifiable pour son âge. Nous en retrouvons la trace dans les investissements au compte administratif. Un emprunt ancien est arrivé à échéance, ce qui nous met dans une position plus intéressante pour lancer les emprunts relatifs au chantier scolaire.

L'ensemble de l'exercice 2016 présente un total de **2.205.366,56€**, avec un excédent cumulé de **1.290.506,56€**.

Afin de n'inonder personne de chiffres, les tableaux publiés dans le Bulletin municipal présentent des rubriques cumulées. En particulier, des postes comptables présentant des montants très inférieurs à la moyenne, s'ils étaient présentés à part, rendraient les graphes totalement illisibles. Il est bien clair qu'il n'y a rien de secret dans les Finances communales et que tout un chacun peut demander à consulter les documents en Mairie.

Il peut être tentant de comparer les avantages que certaines communes peuvent offrir avec ceux que nous connaissons chez nous. On dit toujours que comparaison n'est pas raison et cela est tout-à-fait vrai dans ce domaine. Pour comparer objectivement, il faut connaître les dépenses incontournables, les subventions obtenues et les investissements consentis. On peut toujours penser que les édiles de la commune pourraient faire mieux, à condition de connaître vraiment tous les impondérables et toutes

les contraintes. Nos communes relativement petites des territoires de montagne ont des frais et des investissements importants dans le domaine de la voirie : déneigement, salage, entretien d'un réseau communal important, etc...

A titre de comparaison, dans une commune de plaine, un tracteur de 60ch peut suffire aux besoins, d'autant plus qu'il n'y a pas de chasse-neige. Dès qu'il y a de la pente, les puissances nécessaires augmentent les coûts de tels investissements. Lors des épisodes neigeux, nous devons disposer de 2 engins de déneigement suffisamment puissants et bien équipés. Aujourd'hui, peu d'entre nous accepteraient de devoir attendre le passage de l'unique chasse-neige pendant plusieurs heures avant de pouvoir partir travailler ou de pouvoir rentrer chez soi. Nombreux sont ceux qui attendent le nouveau groupe scolaire pour que leurs enfants connaissent plus de confort, bien qu'à la fin du mandat précédent une Inspectrice d'Académie nous ait fait remarquer que nos bâtiments étaient tout-à-fait satisfaisants pour une école en milieu rural. Nombreux sont ceux aussi qui sont contents de pouvoir utiliser une salle polyvalente agréable et équipée : il est plaisant de pouvoir y réaliser la fête de l'école, Sauce Coffe, Carnalasnagne, activités sportives, etc... tout le monde garde le souvenir de l'ancienne salle que le doublement du nombre d'élèves constaté entre 1989 et ces dernières années rendait bien trop exigüe. Et peu d'entre nous, sauf catastrophe, accepteraient des augmentations massives d'impôts locaux dans le but d'investir plus vite. Alors, nous avançons au rythme de nos finances...

E.T.

Finances communales

Fonctionnement 2016

Dépenses en euros

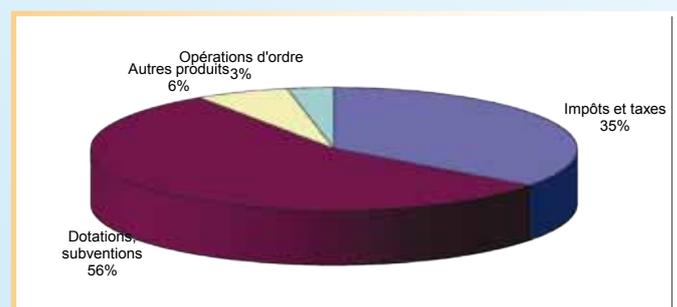
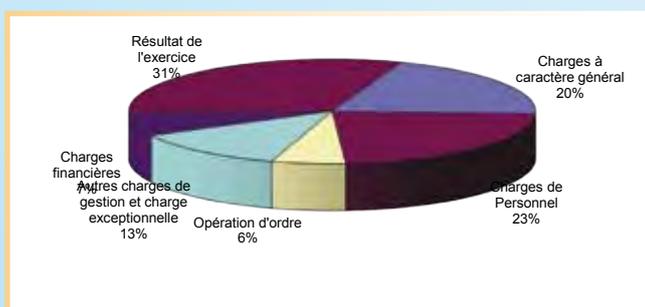
Charges à caractère général	206 960,20
Charges de Personnel	237 612,06
Opération d'ordre	59 858,81
Autres charges de gestion et exceptionnelle	127 748,00
Charges financières	74 871,97
Résultat de l'exercice	317 511,11
Total	1 024 562,15

Recettes en euros

Impôts et taxes	360 453,03
Dotations, subventions	567 952,97
Autres produits	64 466,34
Opérations d'ordre	31 689,81

Total

1 024 562,15



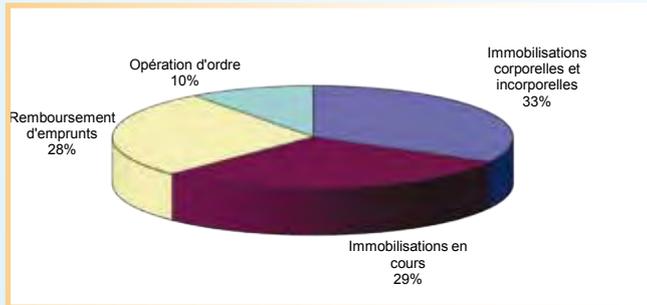


Finances communales

Investissement 2016

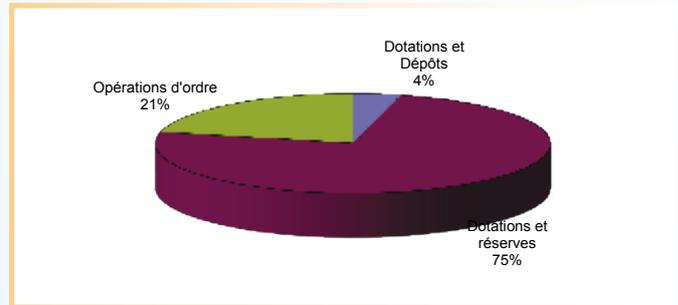
Dépenses en euros

Immobilisations corporelles et incorporelles	103 171,22
Immobilisations en cours	91 381,15
Remboursement d'emprunts	85 981,24
Opération d'ordre	31 689,81
Total	312 223,42



Recettes en euros

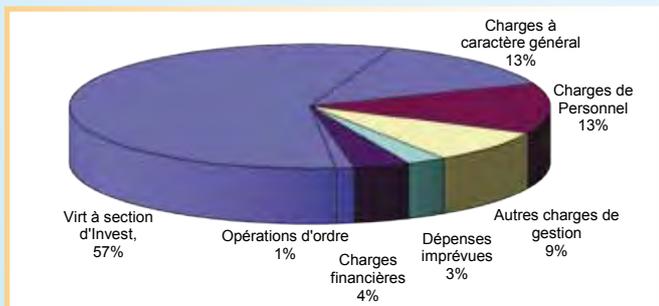
Dotations et Dépôts	11 056,00
Dotations et réserves	208 082,04
Opérations d'ordre	59 858,81
Total	278 996,85



Budget Fonctionnement 2017

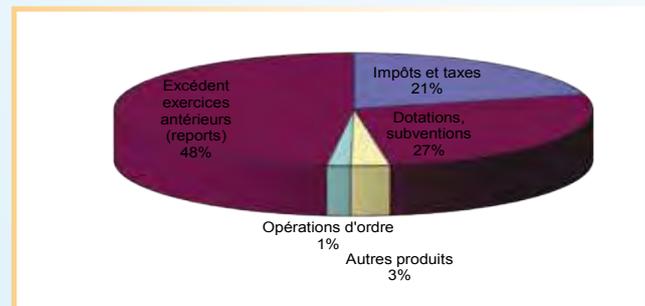
Dépenses en euros

Charges à caractère général	256 478,48
Charges de Personnel	247 870,00
Autres charges de gestion	162 969,00
Dépenses imprévues	50 000,00
Charges financières	71 000,00
Opérations d'ordre	23 402,78
Virt à section d'Invest,	1 087 451,74
Total	1 899 172,00



Recettes en euros

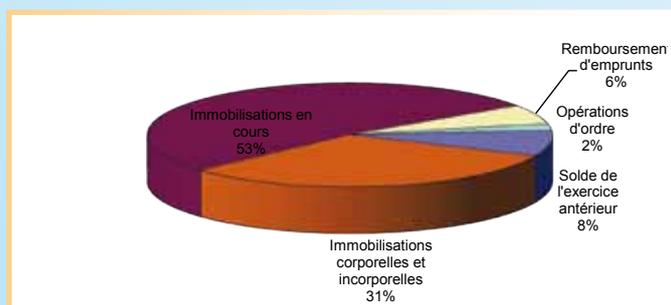
Impôts et taxes	394 915,00
Dotations, subventions	508 912,00
Autres produits	50 485,00
Opérations d'ordre	30 000,00
Excédent exercices antérieurs (reports)	914 860,00
Total	1 899 172,00



Budget Investissement 2017

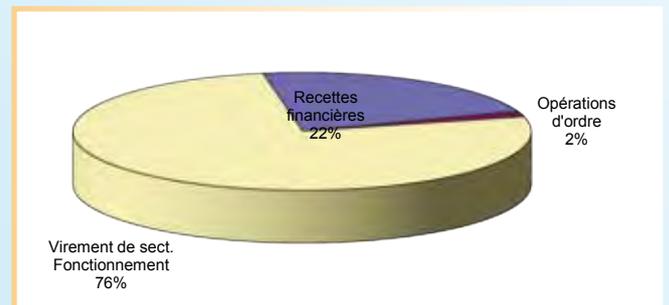
Dépenses en euros

Immobilisations corporelles et incorporelles	448 659,68
Immobilisations en cours	748 902,93
Remboursement d'emprunts	86 327,09
Opérations d'ordre	30 000,00
Solde de l'exercice antérieur	114 103,50
Total	1 427 993,20



Recettes en euros

Recettes financières	317 138,68
Opérations d'ordre	23 402,78
Virement de sect. Fonctionnement	1 087 451,74
Total	1 427 993,20





Des modifications sur nos feuilles d'impôts

MAIS PAS D'AUGMENTATION

Des modifications dans les répartitions, mais pas d'augmentation de nos taxes à l'exception de celle résultant de l'augmentation annuelle des bases. De quoi s'agit-il ? Le Service d'incendie était assuré jusqu'en 2016 par un Syndicat Intercommunal appelé Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (SIGCSPRA). Ce syndicat disposait d'une fiscalité propre et nos feuilles d'impôts locaux (Taxe d'habitation et Taxes foncières) s'en trouvaient impactées: cette fiscalité se trouvait dans la colonne « Syndicat de Communes ». Le Préfet de la Haute-Savoie a prononcé la dissolution de ce syndicat en 2016. Désormais, le service d'incendie est confié à un service départemental, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie (SDIS74). Il s'agit d'un service de l'Etat et il n'a donc pas de fiscalité propre. La cotisation que nous devons payer n'apparaîtra plus dans la colonne « Syndicat de Communes ». Cela ne peut en aucun cas signifier que nous n'avons plus rien à payer. Désormais, ce service est facturé directement aux communes qui ont deux choix possibles : prendre sur leur budget, mais où trouver l'argent, ou répercuter dans les taxes communales. Pour l'année 2017, le montant imputé à la Commune de La Muraz sera de 29'363€. On notera, au passage, qu'en 2016, le SIGCSPRA obtenait 33'093€ des contribuables de La Muraz. Notre commune ne peut se permettre de les prendre sur son budget alors que les dotations de l'Etat sont en baisse et que nous sommes engagés dans la construction du nouveau bâtiment scolaire et dans la restructuration de l'existant. Pour récupérer cette somme, nous n'avons d'autre choix qu'une augmentation de nos taux de taxes. Au final, hors inflation, chacun paiera un peu moins puisque la contribution de notre commune diminue de près de 4'000€. Simplement, nous verrons une augmentation de nos taux de taxes communales en remplacement du taux de la colonne « Syndicat de communes ». Comme l'imposition du

SIGCSPRA était répartie sur les feuilles de taxe d'habitation et de taxes foncières, nous avons fait le choix, comme dans les autres communes de la CCAS de continuer à répartir sur les deux feuilles d'impôt. Le taux communal de la taxe d'habitation passera de 9,83% à 10,67%, celui de la taxe sur le foncier bâti de 11,46% à 12,44% et celui de la taxe sur le foncier non bâti de 68,65% à 74,490%. Lors du vote du budget, les bases d'imposition étaient restées inchangées par rapport à 2016. L'exemple ci-dessous permet de mieux comprendre la répercussion de ce changement :

1) Taxe d'habitation

La part communale augmente de 61€ tandis que la taxe du Syndicat tombe à 0€. La taxe totale passe de 1'282€ à 1'272€, soit une diminution de 10€.

2) Taxes foncières

Sur le foncier bâti, la part communale augmente de 35€ tandis que la taxe syndicale tombe à 0€. La taxe totale sur ce foncier diminue de 4€. Sur le foncier non bâti, la part communale reste inchangée car la variation, ici n'atteint pas l'Euro supérieur. Au total, les taxes foncières diminuent de 4€.

Selon la répartition du foncier de chaque propriétaire, la taxe sur le foncier non bâti pourrait augmenter très légèrement, sans doute entre 1 et 5€. Dans le cas présent, qui représente une propriété et un logement moyens, on obtient une diminution globale de 14€. Cette diminution pourrait descendre à 9€ si la part de foncier non bâti était très importante. A priori, nous n'avons pas vu de cas où l'ensemble des taxes communales augmenterait.

E.T.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 2016
TAXE D'HABITATION
 votée et perçue par la commune et divers organismes
CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC
 votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public.

TAXE D'HABITATION 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	7176	7176	7176	7176		
Valeur locative moyenne	4155	4155	3921	4155		
Abatements à la base						
A - Général à la base						
B - Personne(s) à charge						
T - Par personne rang 1 ou 2 pour personne(s)	10 %		10 %			
E - Par personne rang 3 ou + pour personne(s)	15 %		15 %			
N - Spécial à la base						
S - Spécial handicapé			10 %			
Basse nette d'imposition	7176	7176	7176	7176		
Taux d'imposition 2016	9,83 %	0,984 %	6,38 %	0,209 %		
Cotisations 2016	705	71	458	15		
Pris en compte des Réductions et des Répercussions						
Taux d'imposition 2015	9,83 %	1,01 %	6,38 %	0,338 %		
Rappel cotisations 2015	698	72	453	24		
Variation en valeur	+7	-1	+5	-9		
Variation en pourcentage	+1 %	-1,39 %	+1,1 %	-37,5 %		
Abatements de référence 2003/2016						
	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2015 ET 2016						
	ANNEE 2015	ANNEE 2016	En valeur		En pourcentage	Prise en compte des Réductions et des Répercussions
(a) Cotisations	1281	1282	+1		+0,08 %	+ 14
(b) Abatements	1281	1282	+1		+0,08 %	
(c) = (a) - (b) Somme à payer	1281	1282	+1		+0,08 %	
LOCAUX TAXES - NOMBRE						
	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	RÉGIME P
Taux global 2000 corrigé	15,25 %				7176	
Cotisation référence 2003	193026540J	Maison		H		
Montant de votre impôt						
					1282	

MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2016 137
 Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 2016
TAXE D'HABITATION
 votée et perçue par la commune et divers organismes
CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC
 votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public.

TAXE D'HABITATION 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	7176	7176	7176	7176		
Valeur locative moyenne	4155	4155	3921	4155		
Abatements à la base						
A - Général à la base						
B - Personne(s) à charge						
T - Par personne rang 1 ou 2 pour personne(s)	10 %		10 %			
E - Par personne rang 3 ou + pour personne(s)	15 %		15 %			
N - Spécial à la base						
S - Spécial handicapé			10 %			
Basse nette d'imposition	7176	7176	7176	7176		
Taux d'imposition 2016	9,83 %	0,984 %	6,38 %	0,209 %		
Cotisations 2016	705	71	458	15		
Pris en compte des Réductions et des Répercussions						
Taux d'imposition 2015	9,83 %	1,01 %	6,38 %	0,338 %		
Rappel cotisations 2015	698	72	453	24		
Variation en valeur	+7	-1	+5	-9		
Variation en pourcentage	+1 %	-1,39 %	+1,1 %	-37,5 %		
Abatements de référence 2003/2016						
	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2015 ET 2016						
	ANNEE 2015	ANNEE 2016	En valeur		En pourcentage	Prise en compte des Réductions et des Répercussions
(a) Cotisations	1281	1282	+1		+0,08 %	+ 14
(b) Abatements	1281	1282	+1		+0,08 %	
(c) = (a) - (b) Somme à payer	1281	1282	+1		+0,08 %	
LOCAUX TAXES - NOMBRE						
	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	RÉGIME P
Taux global 2000 corrigé	15,25 %				7176	
Cotisation référence 2003	193026540J	Maison		H		
Montant de votre impôt						
					1282	

MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2016 137
 Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision.

base augmentant annuellement, mais augmentation 2017 inconnue à ce jour



Des modifications sur nos feuilles d'impôts

TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS									
Département : 74 HAUTE SAVOIE			Commune : 193 A LA MURAZ						
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordrone mensuages	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2015	11,46 %	1,12 %		12,03 %	0,319 %	8,11 %			
Taux 2016	11,46 %	1,09 %		12,03 %	0,196 %	8,11 %			
Variation en %									
	0 %	-2,50 %		+1,17 %	-36,36 %	+1,04 %			
Propriétés bâties									
Base	3588	3588		3588	3588	3588			
Cotisation	411	39		432	7	291			1180
Propriétés non bâties									
Taux 2015	68,65 %	7,05 %	2,44 %	31,97 %	1,52 %	24,30 %			
Taux 2016	68,65 %	6,87 %	2,44 %	31,97 %	0,921 %	24,00 %			
Variation en %									
	0 %	-2,50 %		0 %	-39,48 %	-1,23 %			
Montant de votre impôt : 1235									



TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS									
Département : 74 HAUTE SAVOIE			Commune : 193 A LA MURAZ						
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordrone mensuages	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2015	11,46 %	1,12 %		12,03 %	0,319 %	8,11 %			
Taux 2016	11,46 %	1,09 %		12,03 %	0,196 %	8,11 %			
Variation en %									
	0 %	-2,50 %		+1,17 %	-36,36 %	+1,04 %			
Propriétés bâties									
Base	3588	3588		3588	3588	3588			
Cotisation	411	39		432	7	291			1180
Propriétés non bâties									
Taux 2015	68,65 %	7,05 %	2,44 %	31,97 %	1,52 %	24,30 %			
Taux 2016	68,65 %	6,87 %	2,44 %	31,97 %	0,921 %	24,00 %			
Variation en %									
	0 %	-2,50 %		0 %	-39,48 %	-1,23 %			
Montant de votre impôt : 1235									

base augmentant annuellement, mais augmentation 2017 inconnue à ce jour

Travailleurs frontaliers

Vous travaillez dans le Canton de Genève.
Êtes-vous un travailleur frontalier ?
La réponse est « oui », **quelle que soit votre nationalité.**

En une quarantaine d'années, le nombre de ces travailleurs a explosé passant de 22.000 en 1973 à plus de 80.000 aujourd'hui. Phénomène somme toute normal puisque Genève est un bassin d'emplois important et attractif. Ce phénomène qui apporte de l'argent dans nos départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, argent dont profitent ces travailleurs eux-mêmes, mais aussi de nombreux commerces, artisans, etc... crée aussi des problèmes et des besoins en terme d'équipements. En effet, tout le monde peut le constater, la circulation sur toutes les routes menant vers la frontière est devenue infernale.

Tout cela a un coût pour les collectivités. Pour cette raison, un accord a été conclu entre les autorités situées de part et d'autre de la frontière pour permettre une rétrocession d'une partie de l'impôt sur le revenu payé en Suisse par ces travailleurs. Une part de cette rétrocession revient aux départements concernés et le reste est réparti entre les communes et les communautés de communes. Pour que chacun des acteurs reçoivent sa part, il est nécessaire que chacun de ces travailleurs se déclare dans sa commune de résidence afin d'y être recensé.

Ceci n'aura aucune incidence sur ses impôts. Le problème s'est compliqué à partir du moment où des travailleurs de nationalité helvétiques sont venus vivre en France à l'année et ont continué à déclarer aux autorités helvétiques et à leurs employeurs une adresse de résidence principale, évidemment fausse, en Suisse, privant ainsi leur vraie commune de résidence de ressources rendues nécessaires par leur présence. Il convient donc que ces personnes dont le nombre est estimé à 20.000 déclarent leur vraie résidence à leur employeur ainsi qu'aux autorités helvétiques et qu'elles se fassent recenser dans la mairie de leur vraie commune de résidence principale. Actuellement, elles sont considérées comme « faux résidents secondaires ». Le Pôle Métropolitain Genevois mène actuellement une campagne de sensibilisation dans ce sens. A terme, des mesures contraignantes pourraient être prises. On se rappellera utilement les travaux routiers en cours, mais aussi les travaux de construction du Léman Express (nouveau nom du CEVA) destiné à désengorger le Canton de Genève et la région frontalière, travaux financés aussi en partie par la Région, le Département de la Haute-Savoie et notre Communauté de Communes. Nous en appelons au civisme de chacun.

D'après Pôle Métropolitain du Genevois/Communauté de Communes Arve & Salève

E.T.



Journée internationale des droits des femmes



8 mars 2017

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes célébrée le 8 mars 2017, M. Le Sous-Préfet a souhaité réunir les femmes actrices du territoire afin de pouvoir échanger.

N.P.

Sécurisation de la route secteur Cologny

Lorsque ce bulletin paraîtra ces travaux, attendus depuis l'automne dernier, seront terminés. Sur le côté gauche en partant de l'église, un trottoir rejoindra la salle polyvalente et se terminera au pont de Cologny. Une chicane obligera les automobilistes oublieux de la limitation de vitesse en agglomération (50km/h) à ralentir passablement. On se rappellera utilement qu'à partir du panneau signalant l'entrée d'une agglomération et, sauf prescription contraire bien matérialisée par les signaux adéquats, la règle de la priorité à droite s'applique. Nous pourrons désormais cheminer en toute sé-

curité sur cet itinéraire et, en particulier, il sera emprunté par les enfants de l'école lorsqu'ils devront s'y rendre tant pour le repas de Noël de la cantine que pour la préparation de la fête de l'école.

Naturellement, tout chantier routier provoque quelques désagréments (bruit, circulation perturbée), mais personne ne pourra dire que le dit chantier se sera éternisé. Nous gouterons désormais un plaisir à cheminer à pied sur cette route.

E.T.





Les rythmes scolaires

Le 27 juin 2017 est paru le décret sur les nouveaux rythmes scolaires. Dès le 29 juin, l'information officielle parvenait en mairie. Ce décret prévoit la possibilité d'adapter l'organisation de la semaine (sur 4 jours) dès la rentrée scolaire 2017 sous réserve qu'une demande conjointe (courrier de la mairie + PV du conseil d'école) parvienne aux services de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale au plus tard le 05/07/2017.

Mme Le Maire a alors pris contact avec Mme La Directrice afin d'organiser un conseil d'école extraordinaire, ultime conseil avant les vacances.

Lors de cette réunion, Mme le Maire a exposé la complexité et la difficulté d'organiser les Nouvelles Activités Périscolaires : au niveau du personnel (45 minutes de travail, 4 jours par semaine d'école d'où la multiplicité de petits emplois précaires), au niveau de la mise à disposition des locaux, du nombre d'enfants croissant les fréquentant...

Elle a rapporté l'avis favorable du conseil municipal (séance du 8 juin 2017) pour un retour à la semaine des 4 jours.

Entendant néanmoins la difficulté pour les parents de s'organiser si le rythme scolaire changeait dès la rentrée 2017, elle proposa un accueil le mercredi matin pour le 1^{er} trimestre, pour leur laisser le temps de mieux s'adapter à cette évolution.

L'équipe enseignante n'est pas opposée, sur le fond, au retour à la semaine de 4 jours, bien que dans cette éventualité un changement d'horaire lui paraisse judicieux afin de favoriser l'enseignement le matin plutôt que l'après-midi (modification pouvant aussi être demandée à la DSDEN en même temps). Par contre, sur la forme, elle n'est pas favorable au retour à la semaine des 4 jours dans un délai aussi court (nécessité de réflexion).

Selon un rapide sondage partiel organisé par certains représentants des parents d'élèves, les familles sont favorables au retour des 4 jours.

A l'issue de ce conseil d'école du 4 juillet 2017, la décision a été prise de maintenir les 5 jours de classe pour la rentrée prochaine (5 votes pour le maintien des NAP (personnel enseignant), 4 votes pour la suppression des NAP (Mme le Maire, Mme la conseillère déléguée aux affaires scolaires et deux parents), 3 abstentions (parents d'élèves)).

Pour les rentrées suivantes, Mme la Directrice et le conseil d'école réfléchiront à une éventuelle modification du rythme et des horaires scolaires.

Les NAP (nouvelles activités périscolaires)

L'organisation des NAP est donc reconduite à l'identique pour la rentrée 2017. Le formulaire d'inscription a été distribué aux enfants. Si vous ne l'avez pas eu, vous pouvez le télécharger sur : www.lamuraz.com, onglet « Vivre à La Muraz », vie scolaire, école communale, fiche inscription NAP.

Municipalisation des services de cantine et garderie



Le comité actuel de l'association des parents d'élèves de l'école communale a unilatéralement pris la décision de ne plus gérer les services de cantine scolaire et de garderie périscolaire.

Cette décision a largement été appuyée par de nombreux témoignages de parents d'élèves ne souhaitant plus s'investir dans cette association soit par manque de temps, soit par manque d'énergie ou tout simplement par manque de motivation et ce indépendamment des conséquences financières sur les futurs prix de ces prestations. Cette décision arrive à un moment important dans la vie municipale, notamment l'extension et la restructuration de l'ensemble des locaux scolaires, avec le recours à un emprunt dont les montants seront inscrits sur les prochains budgets. Le Conseil Municipal, mis devant le fait accompli et mesurant néanmoins l'évolution et les changements de la cellule familiale des parents d'élèves de notre commune, a pris, à l'unanimité, la décision de municipaliser ces différents services de cantine scolaire et de garderie périscolaire.

Afin d'être opérationnelle, la Mairie doit mener à bien les actions suivantes : mise en concurrence des prestataires de repas (procédure qui nécessite le respect de délais successifs incompressibles pour la publicité, l'analyse des propositions par la commission d'appel d'offres, les négociations éventuelles, les délais de réponse négatives et positives...), démarches administratives, rédaction de règlements internes (cantine et garderie), étude et la mise en place de tarifs dépendants de tranches de quotients familiaux, rencontres avec le personnel, saisine d'une instance qui ne se réunit que quelques fois par an pour la création des postes, conclusion des contrats etc... C'est pourquoi elle ne pourra prendre le relai qu'à partir du 1er janvier 2018 (entre le 1er septembre et le 31 décembre 2017, l'APE assurera comme elle l'a fait depuis tant d'années, les services de cantine et de garderie).

L'équipe municipale remercie l'ensemble des parents ayant œuvré pour ces services de cantine et de garderie depuis leur création et le comité actuel pour prolonger son action jusqu'à la fin de cette année civile, afin de passer le relai à la commune sans interruption de ces services.

Un peu de temps à partager avec les enfants ?

Vous ou une personne de votre entourage peut se rendre disponible pour l'encadrement des temps d'activité périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h45 à 16h30) ?

Que ce soit de façon régulière ou tout à fait occasionnelle, bénévole ou salariée, pour palier à une absence, vos coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone) sont les bienvenues en mairie.

Renseignements complémentaires par tél :
04 50 94 51 86 ou mail : secretariat@mairie-lamuraz.fr





Sécurité des transports scolaires

PRENDRE LE CAR POUR ALLER A L'ECOLE, AU COLLEGE OU EN SORTIE CELA S'APPREND...

L'association départementale pour l'amélioration des transports de l'enseignement public (ADATEEP74) était présente sur notre commune en ce beau matin de début juin.

Chaque classe a été accueillie tour à tour. La présentation comprenait deux parties :

- En salle de motricité avec un animateur et une maquette montrant une portion de route, un passage protégé et un arrêt de cars. L'attention des enfants était attirée sur les dangers liés à la traversée de la route. Danger si on traverse devant le car, mais trop près pour être vu du conducteur, danger si on traverse derrière le car qui peut avoir à manœuvrer sans que le conducteur

puisse voir le piéton, danger si on essaie de rattraper un car qui démarre pour le prendre « au vol ».

- Un exercice en grandeur nature où chacun a pu apprendre à monter dans le bus, boucler sa ceinture, s'asseoir correctement, repérer les issues de secours. L'animateur a rappelé aux professeurs des écoles, les règles de sécurité à observer lors d'une sortie scolaire.



E.T et M-E.L.

Remise des dictionnaires

Ils sont encore les plus grands, les vétérans et demain, ils seront les plus petits. Mais qui sont-ils ? Les enfants de CM2 qui vont partir en 6^{ème}. Il fut un temps où les communes recevaient les conscrits pour leur appel sous les drapeaux, mais il n'y a plus de service militaire, alors c'est le départ au Collège que nous fêtons. C'est joyeux, c'est très égalitaire puisque tous doivent y passer un jour. Ce mardi 6 juin la municipalité et le CCAS ont reçu nos bambins de fin de primaire. Après un discours de bienvenue de notre Maire, la remise du cadeau de la commune : un dictionnaire, un précis de grammaire et le Guide du citoyen afin de les rendre conscients que leur vie civique commence dès le plus jeune âge. Après cela,



Bonne route !



Les petits deviennent grands

une petite collation et les photos rituelles et, surprise ! une visite de la Mairie et des registres datant des années 1800. Bon courage les enfants, travaillez bien et faites ainsi la joie et l'honneur de vos parents et de votre commune.

E.T.

Proxim iti

Proxim iti est le réseau de transport des quatre communautés de communes :

- Faucigny Glières
- Pays Rochois
- Arve Salève
- Quatre rivières

Il organise et gère 3 services :

- le transport scolaire,
- les lignes A, B et C qui circulent en direction du Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) depuis Bonneville, La Roche sur Foron, Reignier et St Jeoire.
- Le Transport A la Demande (TAD) pour se déplacer sur les communautés de communes Arve Salève, Pays Rochois et Faucigny Glières en direction des services publics, pôles de santé, commerces...
Retrouvez toutes les informations directement sur le site de Proxim iti : <http://www.proximiti.fr/>





Communauté de Communes Arve et Salève

L'actualité DE L'INTERCOMMUNALITÉ

ARBUSIGNY ARTHAZ-PND MONNETIER-MORNEX-ESSERTS-SALÈVE LA MURAZ NANGY PERS-JUSSY REIGNIER-ESERY SCIENTRIER

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Les 8 communes présentation



Arbusigny

Superficie : 12,25 km²
Population : 1 090 hab. (2017)
Conseillers communautaires :
Régine Rémillon
Esther Vachoux



Arthaz-Pont-Notre-Dame

Superficie : 5,96 km²
Population : 1 424 hab. (2017)
Conseillers communautaires :
Alain Ciabattini
Elodie Renoulet



Monnetier-Mornex-Esserts-Salève

Superficie : 11,4 km²
Population : 2 357 hab. (2017)
Conseillers communautaires :
Philippe Maume
Mickaël Maniglier
Claire Matthey
Julia Lahure



La Muraz

Superficie : 14,38 km²
Population : 1 074 hab. (2017)
Conseillers communautaires :
Nadine Perinet
Yves Jacquemoud



Nangy

Superficie : 4,35 km²
Population : 1 719 hab. (2017)
Conseillers communautaires :
Pascal Briffod
Denise Fernandes
Jean-Claude Dupont



Pers-Jussy

Superficie : 18,68 km²
Population : 2 977 hab. (2017)
Conseillers communautaires :
Louis Favre
Patrice Dompmartin
Roland Laverrière
Isabelle Roguet
Sylvie Rosset



Reignier-Esery

Superficie : 25,08 km²
Population : 7 607 hab. (2017)
Conseillers communautaires :
Jean-François Ciclet - Denise Lejeune
Jean-Louis Cochard - André Pugin
Fabienne Contat - Sébastien Javogues
Aline Mizzi - Nathalie Arrambourg
Pierre Monateri - Olivier Venturini
Isabelle Payan - Bruno Pastor



Scientrier

Superficie : 7,21 km²
Population : 1 166 hab. (2017)
Conseillers communautaires :
Daniel Barbier
Patricia Deage



Communauté de communes Arve & Salève présentation

LES GRANDES DATES

1993 Création de la communauté de communes

1994 Intégration du syndicat du transport scolaire

2001 Intégration du syndicat intercommunal de voirie du canton de Reignier

VOS ELUS COMMUNAUTAIRE

Louis Favre Président de la communauté de communes - Pers-Jussy

Philippe Maume 1^{er} Vice-président Finances & RH - Monnetier-Mornex

Elodie Renoulet 2^{ème} Vice-présidente Communication - Arthaz-PND

Pierre Monateri 3^{ème} Vice-président Habitat & Aménagement - Reignier-Esery

Pascal Briffod 4^{ème} Vice-président Economie & Déchet - Nangy

Daniel Barbier 5^{ème} Vice-président Voirie & Bâtiment - Scientrier

Nadine Perinet 6^{ème} Vice-présidente Accessibilité & Culture & Sport - La Muraz

Régine Remillon 7^{ème} Vice-présidente

Cadre de vie & Environnement & Patrimoine Arbusigny



Communauté de Communes Arve et Salève

L'actualité DE L'INTERCOMMUNALITÉ

ARBUSIGNY ARTHAZ-PND MONNETIER-MORNEX-ESSERTS-SALÈVE LA MURAZ NANGY PERS-JUSSY REIGNIER-ESERY SCIENTRIER

LES DÉCHETS

Déchèterie

Présentation

La déchèterie est aménagée pour accueillir particuliers et professionnels afin de collecter les déchets spéciaux. Elle est accessible par badge, que vous pouvez faire faire dans la mairie de votre lieu d'habitation. Vous trouverez également à la déchèterie intercommunale des Rocailles la collecte des vêtements et bientôt de l'éco-mobilier.



Horaires d'ouverture

Du 1^{er} avril au 31 octobre
Du lundi au samedi (sauf jour férié) de 8h à 12h et de 13h30 à 19h

Du 1^{er} novembre au 31 mars
Du lundi au samedi (sauf jour férié) de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

 **Déchèterie intercommunale des Rocailles**
1496 route des Rocailles
74930 Reignier-Esery

Ordures ménagères

Présentation

La Communauté de communes Arve & Salève est en charge de la collecte des ordures ménagères des communes membres. Tous les habitants contribuent à financer ce service par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

En fonction de votre lieu de résidence, le jour de la collecte est différent.

LUNDI	La Muraz - Monnetier-Mornex
MARDI	Esery - Arbusigny - Haut de Pers-Jussy
MERCREDI	Nangy - Arthaz-PND - Cry et Eculaz à Reignier
JEUDI	Reignier (sauf Cry et Eculaz)
VENDREDI	Scientrier - Pers-Jussy (Sauf le haut)

 **Pensez à sortir vos poubelles la veille !**
Pour les jours fériés retrouvez le planning sur www.arve-saleve.fr

Collecte sélective

Présentation



La Communauté de communes Arve & Salève met à votre disposition des zones de tri pour vous permettre de trier vos déchets. Le Sidéfage est en charge du ramassage de ces points.

Quels sont les déchets qui peuvent être triés ?



Je dépose dans le conteneur jaune :

- Briques de lait, de sauce, de jus de fruits...
- Enveloppes, journaux, magazines.
- Cartonnettes de céréales, yaourts, biscuits...



Je dépose dans le conteneur bleu :

- Boîtes de conserve propres, canettes
- Barquettes aluminium bien vidées
- Aérosols
- Bouteilles d'eau, de lait, d'huile ménagère
- Flacons de produits ménagers, shampoing



Je dépose dans le conteneur vert :

- Bouteilles
- Bocaux
- Pots

Compostage

présentation



La Communauté de communes Arve & Salève vous accompagne dans le compostage de vos déchets !

Qu'est-ce que le compost ?

Le compostage est un processus de transformation des déchets de jardin et de cuisine organiques en un engrais naturel. Cela permet également de sortir moins souvent la poubelle et de recycler la matière au lieu de l'incinérer ou de la mettre en décharge.

 **La Communauté de communes Arve & Salève vend des composteurs de jardin**
Venez vous renseigner !



LES MANIFESTATIONS MUNICIPALES & ASSOCIÉES

Soirée à La Croisette

La neige fut rare cet hiver, mais il a fallu qu'elle tombe ce soir, comme par hasard, rendant l'accès au col assez délicat. Cependant, il n'y eut que quelques dérapages légers et seulement en montant. Au moment de redescendre, les chasse-neige ayant damé la route, il a suffi de rouler doucement. Le 13 janvier 2017, nous nous sommes retrouvés avec les « Croisetiers » pour un apéritif et le tirage des Rois. Soirée sympathique et conviviale. Nous nous retrouverons l'année prochaine pour continuer cette tradition établie depuis quelques années.

E.T.



Vue depuis La Croisette



Vœux du Maire

Samedi 14 janvier : la Cérémonie des vœux

Comme chaque année, à peu près à la même date, notre commune n'a pas failli à la tradition. C'est toujours une occasion de rencontre conviviale entre les élus et la population, mais aussi un moment privilégié pour parler de ce qui se passe dans la commune : projets, travaux en cours, informations diverses.

Dans ses vœux chaleureux, avec une pensée pour toutes les victimes d'attentats, notre Maire a pu évoquer les deux grands chantiers de la mandature : le Groupe scolaire et le P.L.U. Un point a été fait par Jean-François Ciclet, Président du SRB, au sujet d'un chantier qui concerne notre commune (le réseau d'assainissement collectif de la Grange rouge entre le chemin de Chez Jacquemoud et la route départementale Annemasse – Cruseilles). Notre Sénateur Cyril Pellevat, nos Conseillers départementaux, Christelle Pettex et Denis Duvernay ainsi que notre Curé Jean-Damascène Niyibaho nous ont honorés de leur présence. La cérémonie s'est continuée ensuite par le verre de l'amitié accompagné d'un petit buffet, l'ensemble invitant à la détente.

E.T.





Mardi Gras et chandeleur pour le mardi des Aînés

A l'initiative de la Mairie et du CCAS et après le tirage des Rois en janvier on a fêté mardi gras à La Muraz avec les aînés mais aussi avec les jeunes.

Ils n'étaient pas tous déguisés mais qu'à cela ne tienne, la joie d'être ensemble a suffi.

L'après-midi s'est déroulée sous la tempête mais la bonne humeur régnait dans la salle des fêtes.

Certains ont joué, gagné ou perdu, peu importe, c'est d'être ensemble qui compte.

L'après-midi s'est terminée par une dégustation de crêpes et le verre de l'amitié.



Nous vous rappelons que tous les aînés qui le souhaitent peuvent se retrouver en salle de réunion tous les mardis d'octobre à juin de 14h à... Il suffit de venir. Il y a toujours des places pour jouer aux cartes ou à d'autres jeux de société et des boissons sont offertes. Chacun peut apporter aussi sa spécialité pâtissière.

M-E.L.





Matinée «Commune propre»

Après la neige du 28, la nuit de ce 29 avril 2017 nous avait apporté un froid sec et assez fort (-6°C), mais cela n'a pas découragé une bonne vingtaine de volontaires prêts à en découdre avec les déchets que déposent au bord de nos routes des automobilistes et cyclistes incivils. Après un solide petit-déjeuner (il faut bien se préparer pour cette aventure), le départ était donné dans une ambiance bon enfant et, justement il y en avait plusieurs avec leurs frimousses joyeuses. En fin de matinée, Camille leur avait préparé une animation autour des plantes. Dès midi et quart, un repas froid était servi avec, comme toujours la (les) délicieuse(s) salades(s) de riz d'Isabelle, les charcuteries et les fromages. Quelques bonnes rasades de rosé ou de rouge (pas pour les enfants, qu'on se rassure !) et vite au dessert. On se retrouvera l'année prochaine...

E.T.



Pour les petits, atelier de découverte



On charge, on tasse...



Les participants avant d'aller se restaurer



Repas des Aînés

Le beau temps incitait à la promenade, mais ils répondirent joyeusement à l'invitation. Cette année, un parfum exotique soufflait dès le matin : le thème du repas était les DOM-TOM. Menu créole avec un « Trou des Bermudes » au milieu, histoire d'accélérer la digestion. L'animateur, averti du thème de la journée, avait préparé un programme tout aussi créole. Dans son discours notre Maire évoqua les absents, ceux que la maladie retenait chez eux ou à l'hôpital et ceux qui nous ont quittés depuis l'an passé. Après cela et les souhaits d'un bon appétit, place à la fête. Entre les fromages et le dessert les doyens du jour (Violette Baillard, Armande Kummer et Lucien Duret) furent mis à l'honneur. A l'année prochaine.

E.T.



Les doyens du jour



Forcément, en arrière salle, on s'active dans la bonne humeur

Gym douce et informatique pour nos aînés

Des cours de gym douce et d'informatique pour nos aînés : nouvelles du sondage.

Depuis plusieurs mois, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) avait mis en projet des cours d'informatique pour se perfectionner, pour se faciliter l'accès à internet, enregistrer des photos, etc... ainsi que des cours de gymnastique douce, (étirements, équilibre, musculation) pour nos aînés. Le CCAS a mis en place un questionnaire.

Le dépouillement fait apparaître 7 demandes pour les cours d'informatique et 6 pour la gym. Nous en sommes ravis.

Cet été, le CCAS va tout mettre en œuvre pour que les cours puissent débuter en septembre.

Rien n'est clos, si à tout hasard, vous n'aviez pas eu le questionnaire ou si vous changiez d'avis, vous pouvez toujours vous inscrire à la mairie.

Et plus on est de fous plus on rit...

M-A.D.



Nouveau
cours de gym douce «aînés»
le mercredi de 1h à 1h55 à la salle polyvalente
à partir de septembre (date à préciser)



Cérémonie du 8 mai

Une trentaine de personnes s'est réunie ce matin à 11h pour la traditionnelle cérémonie du souvenir. Dans son discours, notre Maire a rappelé que nous avons le devoir de faire mémoire pour toutes celles et tous ceux qui se sont dressés face à la barbarie fasciste afin que nous gardions notre liberté : Français de métropole et d'outre-mer et tous ceux qui sont venus d'au-delà des mers pour nous aider, dont certains étaient appelés parce qu'ils habitaient nos colonies. Nous avons à leur rendre hommage.

E.T.



L'assistance se prépare



L'appel aux morts



On trinque



Les enfants aussi

Fête des Mères



Bonne fête Maman !



Quoi de plus naturel que de partager avec les mamans de notre village, ce moment important !

La Mairie a organisé une soirée en leur honneur. Chaque enfant a reçu un présent et pour sa maman, une fleur.

Mme Le Maire a rappelé l'importance dans la vie d'un enfant d'avoir pour refuge les bras de sa mère et même lorsqu'il sera adulte.

Cette soirée s'est poursuivie par le verre de l'amitié.

M-E.L.

Concert de l'Harmonie municipale de Reignier

C'est désormais la coutume : l'Harmonie de Reignier donne son concert de fin de printemps à la salle polyvalente de La Muraz. Cette année il était placé sous le signe de la Fête des Pères (celui de la Fête des Mères ayant été donné à Reignier).

Cette fois, un thème peu habituel mais, ô combien apprécié : Jazz et Rock. Mais pas tonitruant... Du classique dans le genre ! Herbie Hancock (Watermelon Man), Toto in Concert, Rita Defoort (Tribute to Benny Goodman), Hans Zimmer (musique de Batman), Wim Lasaroms (Bass Proof), Leonard Cohen (Hallelujah),



Bienvenue à tous



Concert de l'Harmonie municipale de Reignier

Santana (a portrait), Astor Piazzolla (Oblivion), Alan Persons (Jigue), Hotstuff nous ont régales.

Avec une sono et une vidéo manipulées avec maestria par Antoine Contat, chaque œuvre était présentée sur un écran de bonne taille et chacun pouvait garder en mémoire le titre et le compositeur.

Nous remercions tous les musiciens de l'Harmonie de Reignier, son chef, Carlo Cambiaso et sa présidente, Margaux Jullien pour ce grand moment musical. Après le concert, on pouvait prendre un verre et parler avec les artistes.



Quel souffle !

Nous vous invitons d'ores et déjà à participer aux prochains concerts qui auront lieu à la salle communales. Les dates seront communiquées sur les prochains calendriers des manifestations, le panneau lumineux et le site internet.

Venez nombreux pour découvrir ou redécouvrir cette harmonie !

E.T.



La joie d'un travail bien fait

Sortie des Aînés

Prêt pour l'aventure... avec les aînés de la Commune.

Cette aventure a commencé par Morat en Suisse. La découverte de la vieille ville et de ses murailles anciennes nous ont permis de découvrir une jolie petite ville.

Puis nous nous sommes dirigés vers le port où notre bateau nous attendait pour une croisière sur l'eau. Elle nous a emmenés sur les lacs de Neuchâtel et Bienne.



Pour une visite digestive, nous avons pris la direction de Berne et sa magnifique roseraie, sa fosse aux ours et son parlement.

Cette journée a été magnifique de part la présence joyeuse de nos aînés mais aussi par l'ambiance amicale qui régnait dans le bus. On recommencera l'année prochaine, c'est sûr !

M-E.L.



Sortie des Aînés



Festivités du 13 juillet

Vous étiez nombreux pour la traditionnelle soirée moules-frites du 13 juillet !

Cette soirée était particulière... en effet, c'était la dernière fois que les feux d'artifice se déroulaient à cet endroit, sous chapiteau au centre de la commune.

C'était également la dernière fois pour l'Association Saint-Antoine (A.S.A.) qui a fêté son 60^{ème} anniversaire à l'occasion de sa traditionnelle fête au village du dimanche 23 juillet. Pour rappel, les travaux du groupe scolaire débuteront tout début 2018.

Peinant à trouver des bénévoles, l'association des parents d'élèves aurait préféré, pour des raisons de praticité, l'organiser à la salle polyvalente. Personnellement j'ai tenu à ce que les festivités du 13 juillet aient lieu pour la dernière fois sous ce chapiteau.

C'est au tout début des années 1990, qu'a eu lieu pour la 1^{ère} fois le 13 juillet dans notre commune. Chaque année, le montage du chapiteau et des stands, les prêts de matériel sont réalisés avec toutes les synergies de l'A.S.A., en collaboration avec l'association qui gère la partie repas et buvette, (principalement l'Association des parents d'élèves), la mairie offrant l'orchestre et les feux d'artifice.



Pour cette dernière édition, j'ai tenu à mobiliser toutes les associations et leurs présidentes ou présidents respectifs, qui ont communément organisé des manifestations dans ce bâtiment de la coop, l'association des parents d'élèves, l'association Saint-Antoine, l'association Sports et Loisirs, le centre communal d'action sociale (C.C.A.S.), le Comité des Fêtes, les Muriens, (la société de chasse Saint Hubert et la bibliothèque ayant décliné notre invitation).

Nous avons groupé nos énergies pour cette dernière édition des festivités du 13 juillet, nous ne pouvions pas séparer nos deux fêtes, le 13 juillet et la fête au village! Pour moi elles sont extrêmement liées et représentent la cohésion de notre vie associative !

Un grand merci aux artificiers pour ces jolis feux d'artifice, le ciel était clair et la luminosité exceptionnelle.

N.P.





LES ASSOCIATIONS

APE 2017

Le comité de l'APE vient de boucler cette année scolaire avec la fête de l'école, qui a eu lieu le 30 juin dernier. Malgré le temps maussade, ce fût une belle soirée de spectacle des enfants, et un moment de partage entre toutes les familles.

A cette heure, il reste encore le 13 juillet à organiser, et pour cette année, ce sera une organisation multi-associations. Nous espérons passer encore une belle soirée pour récupérer de quoi financer les prochaines activités des élèves.

Pour rappel, grâce à l'argent récolté, les enfants ont pu aller au cinéma à Arbusigny, à la Maison du Salève, jeux de société avec les parents..... pour les petits. Piscine, festival du livre, balade sur le canal de Chanaz..... pour les GS/CP/CE1. Visite du Cern, tournoi de hand, classe Péniche, festival du livre....pour les CE2, CM1 et CM2. Ils ont tous pu s'initier au théâtre, grâce à une intervenante, pour la fête de l'école, spectacles et rires assurés !!!



Fait marquant de la prochaine année scolaire, le passage de relais quant à la gestion de la cantine/garderie entre l'APE et la Mairie. Dès le 1er janvier, ces services passeront donc sous la responsabilité de la commune. De quoi dégager du temps et de l'énergie pour le comité des parents d'élèves pour organiser toujours plus de manifestations et dans de meilleures conditions, afin de récolter des fonds pour les diverses sorties et activités de nos enfants. Tout ceci n'empêche pas que tous les parents volontaires et bénévoles sont toujours accueillis bras ouverts pour rentrer dans le comité et/ou donner un coup de main.

Dernier point à souligner, et non des moindres, le départ de Yannick Cannone, qui aura passé plus de 10 ans au sein de l'APE, nous la remercions pour son engagement et toute la bonne humeur dont elle a fait preuve!

Bel été à tous !

Olivier Baulet



Infos APE pour la rentrée

Cantine : inscription cantine@apelamuraz.fr

Garderie : inscription garderie@apelamuraz.fr

Pour tous renseignements : comite@apelamuraz.fr + site internet apelamuraz.fr

Sauce coffe 2017

Comme chaque année, en ce dernier dimanche de février, l'ASA organisait le repas. Toujours appréciée, la sauce coffe avait été préparée l'après-midi au sous-sol de la salle des Fêtes avant de monter en cuisine par le truchement du monte-personnes. Cette année revêtait un caractère exceptionnel : Violette fêtait ses 90 printemps, toujours aussi jeune et aussi discrète, mais toujours efficace... Bravo Violette et, bien sûr, tout le monde te donne rendez-vous à la prochaine sauce coffe.

E.T.





Association Sports et Loisirs de La Muraz

Ce samedi 24 juin a eu lieu notre beau spectacle de fin d'année conçu par Sandrine, notre professeur d'activités sportives, suivi de la fête de la Musique avec le duo Do Sol puis le groupe Boomerang. Le public, venu en nombre, a apprécié autant la paëlla que cette soirée estivale en musique.

Cette année s'est très bien déroulée et les adhérents ont pu découvrir et participer à de nouvelles activités comme la couture, qui a connu un bel engouement, ou encore l'éveil musical pour les petits.

Notre salon de créatrices *Elles étaient une Fois* des 8 et 9 avril, a accueilli autant de visiteurs que l'année précédente et l'apéro-party du samedi soir a remporté un grand succès grâce, entre autres, au groupe Pantone qui a animé la soirée en musique.

Vous trouverez dans ce bulletin notre programme d'activités 2017/2018. Vous pourrez venir vous inscrire lors de la porte ouverte de l'ASL et du Forum des Associations de la Muraz, **le samedi 02 septembre de 9h à 12h** à la salle polyvalente. Lors de cette matinée, essai gratuit des différents cours proposés.

A noter d'ores et déjà dans vos agendas notre prochaine manifestation: **samedi 30 septembre**, spectacle humoristique et loufoque des **Chrétiens des Alpes**, en partenariat avec Les'Muriens.

Les places seront en vente à la boulangerie de la Muraz ou au 06 72 90 75 54, début septembre.



Un grand merci à toutes les personnes qui nous aident, de près ou de loin, lors de nos événements, au comité de l'ASL qui vous propose tout au long de l'année des activités sportives et culturelles, à la Mairie qui met à notre disposition différents locaux, au Conseil Départemental pour son soutien financier.

Bel été à tous et rendez-vous le 2 septembre.

Viviane Pellet - Présidente

asl.lamuraz@gmail.com / 06 72 90 75 54

Fête de la Musique précédée du spectacle de fin d'année





Vendredi 23 juin, le four à pain chauffe

Dernière main à la pâte



Prêt pour la cuisson



Petite manifestation sympathique et sans prétention : On fait cuire du pain dans le four banal. On rince gratis car c'est le Comité des Fêtes qui fournit la marchandise à l'œil. On trinque, on bavarde, on déguste des petites parts de pizza, la soirée est chaude et près du four on transpire. Une occasion de rencontre toute simple pour le seul plaisir de se retrouver.

E.T.

Les'Muriens



Par Toutatis ! Le ciel a bien failli tomber sur notre village d'Irréductibles Gaulois ce dimanche 4 juin 2017 !

Par chance, le ciel s'est éclairci et finalement la 5^{ème} édition de la JOURNÉE GAULOISE des LES'MURIENS a bien eu lieu. Eh oui, 5 ans d'existence et toujours un rendez-vous annuel attendu par de très nombreuses personnes. Gaulois et Gauloises ont pu se réunir autour d'un délicieux banquet de sangliers cuits à la broche.



Petits et grands ont pu être satisfaits de cette journée finalement ensoleillée et marquée par la présence d'un jongleur-cracheur de feu (DIABOLUX) et de quelques artisans qui ont répondu présents à notre invitation.

Nous remercions la présence de LA SPIRULINE DES BAUGES, de Murièle, créatrice de collages de serviettes en papier sur supports divers, L'ESCARGOTIÈRE D'ARNO et LANIAKEA.

Notre soirée PIZZAS YOYO' a eut lieu le 1er juillet 2017. Nous vous donnons rendez-vous prochainement pour une deuxième soirée PIZZAS YOYO' cet automne, le soir de la Fête du Four à pain, ainsi qu'au mois de novembre pour une nouvelle soirée CROZI'WEST !

En attendant, nous vous souhaitons à tous de très belles vacances d'été !

Magali Dupont-Descombes



Le Concours de Belote des AFN

Les AFN se sentent bien chez nous, c'est bien connu. Aussi, comme chaque année, ils se sont retrouvés dans notre salle polyvalente en ce dimanche 12 février pour des joutes amicales, mais sérieuses. 63 doublettes se sont affrontées durant l'après-midi et, comme chez eux aussi on est moderne, les résultats étaient évalués sur

un PC. Les photos ci-dessous vous rendront compte mieux qu'un discours de l'ambiance amicale mais sportive de la rencontre. A l'heure de clore la fête, quelques 70 repas furent servis : spaghetti bolognaise, tomme et gâteaux maison.

E.T.



Votre Bibliothèque

Horaires d'été:

- fermeture du 14 juillet au 15 août 2017 inclus
- ouverture les mardis 22 et 29 août 2017 de 17h à 19h.

Service de car

JUILLET	<i>vendredi 14</i> <i>vendredi 28</i>	OCTOBRE	<i>vendredi 06</i> <i>vendredi 20</i>
AOUT	<i>vendredi 11</i> <i>vendredi 25</i>	NOVEMBRE	<i>vendredi 03</i> <i>vendredi 17</i>
SEPTEMBRE	<i>vendredi 08</i> <i>vendredi 22</i>	DECEMBRE	<i>vendredi 01</i> <i>vendredi 15</i> <i>vendredi 29</i>



Travaux d'Etrembières

Travaux importants du nœud d'Etrembières au lieu-dit Turnier



Vous le constatez dans vos déplacements, la circulation est très perturbée sur tout ce secteur et cela va durer jusqu'en début décembre 2019. Que se passe-t-il ?

1) Le carrefour tri-directionnel d'Etrembières

Ce carrefour permet la liaison entre la route Annemasse – St Julien et la route Annemasse – La Roche sur laquelle se trouve aussi l'accès à l'autoroute en direction de Chamonix. Un rond-point important va y être installé, mais auparavant des travaux concernant les réseaux ont dû être réalisés sur la commune d'Etrembières.

2) L'accès à l'autoroute (et sa sortie)

Carrefour encore très difficile où un autre rond-point va être installé. Mais avant de réaliser cet ensemble, la route dite de zone passant devant le « château d'Etrembières » doit subir des travaux concernant les réseaux.

3) Suppression du passage à niveau d'Etrembières

La solution retenue passe au-dessus de la voie ferrée. On va construire une estacade pour enjamber la voie. Le secteur est difficile puisque coincé entre la route départementale, la voie ferrée et l'autoroute. La circulation sera totalement coupée sur la route départementale entre la sortie d'autoroute et le passage à niveau durant toute la durée des travaux relatifs à cette déviation. Ces travaux commenceront dès que les ronds-points d'Etrembières seront terminés (à cette date, la route de zone actuellement coupée aura été rendue à la circulation). La pente de l'ouvrage respectera, bien sûr, toutes les exigences de circulation, chasse-neiges compris. A la sortie de l'estacade, un giratoire permettra la distribution de la circulation entre les directions de Reignier, Monnetier-Mornex et St Julien.

4) Suppression des passages à niveau de Vaison et de la route d'Esery

Encore du lourd. La route en venant de Reignier passera sous la voie ferrée entre Turnier et la Forge pour rejoindre la petite route venant de Marsinges et longera la voie ferrée pour rejoindre le pont de Vaison. Ceci nécessitera un élargissement de cette route (mise au gabarit départemental et le creusement d'une tranchée avec mur de soutènement pour protéger les maisons situées au-dessus. Un giratoire sera également construit pour permettre l'accès à Esery.

Tous ces travaux, très gênants pour les usagers, ont pour but de sécuriser la circulation routière et aussi de permettre une cohabitation agréable avec le chemin de fer. En effet, la mise en service du Léman Express provoquera inévitablement une augmentation des circulations ferroviaires. La circulation des trains sera interrompue sitôt terminée la vague migratoire des skieurs du printemps 2018 et ceci jusqu'à la veille de la vague équivalente de décembre 2018. En attendant, si vous êtes observateur, vous pouvez constater depuis plusieurs mois des travaux préliminaires le long de la voie. Il s'agit du remplacement des anciens systèmes de signalisation (signaux mécaniques actionnés en gare et nécessitant la présence d'un agent de circulation) par le système moderne du B.A.L. (Bloc Automatique Lumineux) de voie unique. Ceci permettra de fluidifier le trafic ferroviaire et d'augmenter le nombre des trains. Il est certain qu'aux heures de pointe toute personne pouvant éviter ce nœud d'Etrembières aura intérêt à privilégier un autre itinéraire selon ses besoins.

Annemasse Agglo, ATMB, le Département de la Haute-Savoie et la SNCF Réseau sont conscients de ces désagréments occasionnés et vous mettent à disposition des informations sur ce lien :

www.annemasse-agglo.fr/travaux-etrembieres-reignier

Astuce : pensez au covoiturage avec les sites :

- <http://www.covoiturage-leman.org/>
- <http://www.covoiturage.hautsavoie.fr/>

E.T.



CODERPA 74



23ème JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DU CODERPA 74

JEUDI 26 OCTOBRE 2017

ESPACE LE BOIS AUX DAMES—600, route du Lac aux Dames - Base de Loisirs- 74

8 H 15 Émargement et Café d'accueil

8 H 45 Bienvenue aux participants, Allocutions des Élus

9 H 15 Thématique de la journée : Mme BALLORIN, sophrologue.

9H 30 Services départementaux de la TÉLÉALARME et des gérontechnologies.
→ échanges avec la salle

10 H 30 Aide morale, M. CUDA Mario, psychothérapeute
→ échanges avec la salle

11 H 30 Visite des stands , échanges avec les intervenants

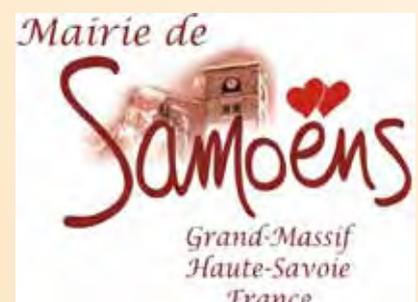
PAUSE DÉJEUNER — traiteur VIRET Daniel
Aucun repas pique-nique ne sera autorisé dans les locaux

14 H 00 La sophrologie face aux aidants et aux aidés, Mme BALLORIN, sophrologue
→ échanges avec la salle

15 H 00 Aides à l'amélioration du logement et domotiques, SOLIHA et ANAXI TECHNOLOGIE
→ échanges avec la salle

16h00 Conclusion de la journée, Mme BALLORIN

16h30 Visite des stands, échanges avec les intervenants





Canicule

Canicule

5 conseils pour prévenir les risques



Buvez fréquemment et abondamment

(au moins 1,5 litre d'eau par jour même si vous n'avez pas soif)



Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique, maintenez votre logement frais

(fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)



Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour

(douches, bains, brumisateurs ou gant de toilette mouillé, sans vous sécher)



Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais

(cinémas, bibliothèques municipales, supermarchés...)



Aidez les personnes les plus fragiles et demandez de l'aide

(notamment auprès de votre mairie)



Ministère de la Santé et des Solidarités



Pour plus d'information :

0821 22 23 00 (0,12 €/minute)

www.sante.gouv.fr/canicule/



Calendrier des manifestations

Mois	Date et Horaire	Manifestations	Organisateurs	Lieu
Sept.	Samedi 2 septembre à partir de 09h00	Forum des Associations + journée portes ouvertes ASL	Conseil Municipal Association Sports et Loisirs	Salle des Associations salle polyvalente
	Samedi 16 septembre	Ballade gourmande	Syndicat Mixte du Salève	Autour de la Maison du Salève
	Dimanche 24 septembre	9 ^{ème} ronde d'automne	Conseil Municipal/VH74/ Comité des Fêtes	Salle polyvalente route du Mont Salève
	Samedi 30 septembre (en soirée)	Spectacle	Association Sports et Loisirs et Les'Muriens	Salle polyvalente
	Samedi 14 octobre (en soirée)	Pizzas "Yoyo"	Les'Muriens	Four à pain ancienne fruitière
Oct.	Dimanche 15 octobre (la journée)	Fête autour du four vide-greniers	Comité des Fêtes	Four à pain ancienne fruitière
	Samedi 28 octobre	Collecte des encombrants	Conseil municipal	Hangar communal
Nov.	Samedi 4 novembre 19h30	Soirée Crozy west	Association Les'Muriens	Salle Polyvalente
	Samedi 11 novembre 9h15	Cérémonie Armistice 1918	Conseil Municipal	Monuments aux Morts
Déc.	Samedi 9 décembre 18h30	Téléthon	Comité des Fêtes	Salle polyvalente
	Vendredi 15 décembre 16h30-22h00	Marché de Noël artisanal et gourmand	Comité des Fêtes	Salle polyvalente
	A définir	Goûter des Aînés	Conseil Municipal	Salle polyvalente
	Dimanche 17 décembre 16h30	Concert de Noël autour de l'orgue à tuyaux	Association Saint Antoine/Chorale paroissiale	Eglise

Manifestation à venir



☞ Venez faire découvrir vos talents artistiques ☞



Nouveau

Vous êtes Muraziens, Muraziennes artistes, venez présenter votre talent autour d'une exposition à la salle polyvalente le samedi 3 février 2018 entre 10h et 18h.

Si vous souhaitez exposer, inscrivez-vous auprès de la Mairie avant fin Août
(Tél : 04 50 94 51 86 ou mail : secretariat@mairie-lamuraz.fr).



Vous devez présenter une œuvre sur le thème « le son » en plus de vos autres propositions artistiques.

Partageons ensemble le verre créatif et, votez pour votre artiste préféré.



C. J.

Bloc-notes

SAMU : tél. 15

Pompiers : tél. 18 ou 112 (portable)

Urgence médicale du Léman : 04 50 38 11 22

Police Secours : tél. 17

Gendarmerie de Reignier : tél. 04 50 95 75 11

Service social de Reignier, 20 Grande-Rue, 74930 Reignier : tél. 04 50 43 44 94

Ouverture du lundi ou vendredi 8h45 - 12h et 13h45 - 17h30 (fermé le jeudi après-midi)

Hôpital CHAL (Centre Hospitalier Alpes Léman), 558 route de Findrol, 74130 Contamine/Arve : tél. 04 50 82 20 00

Hôpital Privé des Pays de Savoie, 19 avenue Pierre Mendès France, 74100 Annemasse : tél. 0826 30 00 74

Clinique des Vallées (neuro-psychiatrie), rue Claude Debussy, 74100 Ville-la-Grand : tél. 08 26 20 77 02

Eau et assainissement : Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe, Reignier : tél. 04 50 95 71 63

Dépannage eau : 06 83 74 42 06 – dépannage assainissement : 06 77 04 19 50

Electricité : tél. 0810 050 333 – Dépannage : tél. 0810 333 074

Communauté de Communes Arve et Salève, Reignier : tél. 04 50 43 46 14

Poste de Mornex, Tél. 3631, www.laposte.fr, rubrique bureau de poste, code postal : 74560 La Muraz,

Ouvert : mardi, jeudi : 8h00 à 11h00/16h45 à 18h30, mercredi : 14h00 à 18h30, vendredi : 16h45 à 18h30, samedi : 9h00 à 12h00

Trésor Public / Perception, Le Florin, 2 rue du Docteur Goy, 74930 Reignier : tél. 04 50 43 40 55

Pôle Emploi, 21 avenue de Verdun, 74100 Annemasse : tél. 3949

Presbytère de Reignier : tél. 04 50 43 40 50

Administration communale

- Secrétariat de mairie ouvert mardi 13h-19h, mercredi 9h-12h vendredi : 13h-18h : tél. 04 50 94 51 86
- Permanence du Maire : mardi de 19h à 20h et sur rendez-vous
- Réunions du Conseil Municipal : premier jeudi de chaque mois (sauf exception) à 20h ou 20h30 selon saison – consulter le tableau d'affichage en mairie

Caractéristiques de la commune

- Altitude de la mairie 640 mètres
- Point culminant « Les Rochers de Faverges » 1309 mètres
- Superficie 1437 hectares et 62 ares
- Population (janvier 2001) 1045 habitants

La commune fait partie :

- du canton de La Roche-sur-Foron
- de l'arrondissement de Saint-Julien
- de la Communauté de Communes « Arve et Salève »

Relations intercommunales : adhésions aux

- Syndicat intercommunal de Gestion des Déchets du Faucigny Genevois (SIDEFAGE)
- Syndicat de Gestion des Nomades (SIGETA)
- Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe
- Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique
- Syndicat Mixte du Salève
- Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours

Enseignement

- École maternelle et primaire : tél. 04 50 94 54 17
- Collège public de Reignier : tél. 04 50 43 42 64
- Lycée public des Glières à Annemasse : tél. 04 50 43 93 20
- Lycée technologique Jean Monnet : tél. 04 50 87 18 36

Services divers

- Animaux Secours, Refuge de l'espoir, tél. 04 50 36 02 80, 74380 Arthaz, Animaux perdus/trouvés 24h/24 et 7j/7
- Cantine et garderie scolaire : Association des Parents d'Élèves : www.apelamuraz.fr
- Ramassage scolaire, SM4CC, Tél. 04 50 25 63 24 (vers Reignier, Annemasse et Ville-la-Grand)
- Service de cars : La Muraz – Annemasse Vendredi matin, départ 8h, retour 12h (tous les 15 j)
- Taxi Hervé ROCH : tél. 04 50 95 72 63/06 61 12 87 17
- Ordures ménagères : ramassage le lundi matin
- Déchetterie de Reignier, 1496 route des Rocailles, tél : 04 50 43 42 03. **Rappel : badge indispensable ! d'Avril à Octobre** : du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h à 12h et de 13h30 à 19h **de Novembre à Mars** : du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30h
- Allô service public (réponse aux questions administratives) : 3939
- Impôts service : tél. 0 810 467 687

Vie associative

- Association Communale de Chasse Agréée de La Muraz Président, M. David Clerc : 06 03 90 75 34
- Association des Parents d'Élèves de l'école primaire (APE), Président : M. Olivier Baullet : tél. 06 22 02 44 11
- Association paroissiale Saint-Antoine Présidente : Mme Marie-Christine Duret : tél. 04 50 94 50 44
- Association Sports et Loisirs Présidente : Mme Viviane Pellet : tél. 04 50 85 04 45
- Bibliothèque Responsable: Mme Marie Olgiati : tél. 04 50 94 50 95
- Comité des Fêtes Présidente, Mme Eveline Pattay : tél. 04 50 85 09 63
- Les'Muriens Président, M. Edouard Jacquemoud : tél. 07 86 39 49 93
- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) S'adresser en mairie : tél. 04 50 94 51 86
- Mission Locale, Annemasse : tél. 04 50 95 20 50
- Société de pêche « L'Amicale des Pêcheurs du Viaison » Président, M. Jean-Marc Zavallone : tél. 04 50 94 45 06



www.lamuraz.com